

Charte Forestière de Territoire



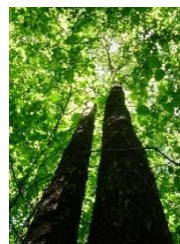
PARTIE # I

DIAGNOSTIC & ENJEUX

Propos introductifs

La Bouriane a fait partie des territoires expérimentaux retenus par le Ministre de l'agriculture et de la pêche pour la mise en œuvre d'une Charte Forestière de Territoire, suite à la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001.

Cette loi apportait une innovation à la politique forestière avec ces Chartes, élaborées sur l'initiative des acteurs locaux, notamment des élus : *« Cette démarche contractuelle vise à permettre la rencontre des propriétaires forestiers, publics ou privés, qui offrent des services, et des demandeurs motivés par un ou plusieurs de ces services, voir même par l'avenir global d'un territoire forestier ».*



Une Charte Forestière n'a pas vocation de répondre de manière exhaustive à l'ensemble des enjeux forestiers, mais à être un outil de développement local permettant aux acteurs de partager une vision et de mettre en œuvre des actions co-construites.

En 2016, après une dizaine d'années de vie et deux plans d'actions successifs, et dans un contexte d'évolution territoriale avec la naissance récente du Grand Quercy, les élus locaux et les acteurs de la Charte ont souhaité la renouveler.

Le travail de diagnostic et de concertation avec les élus et les partenaires ont mis en exergue la pertinence d'étendre son périmètre, jusqu'alors contraint au massif de la Bouriane, à celui du Grand Quercy. Cela a conduit la Charte à évoluer en profondeur. **Le nouveau périmètre permet d'inscrire les forêts du territoire comme un axe de développement du Grand Quercy.** La Charte quadruple sa surface, tout comme le nombre de propriétaires forestiers. Elle intéressera beaucoup plus d'acteurs économiques comme d'associations d'usagers et de fait de population. Les forêts et leur biodiversité sont plus diversifiées, avec des unités naturelles différentes (Causses, Bouriane, Vallées, Quercy Blanc). Ce premier document pose le diagnostic et présente les enjeux qui en ont découlé :

- Créer les conditions favorables au regroupement foncier (momentané ou pérenne)
- Améliorer la gestion durable de la forêt et la qualité de ses ressources et services
- Renforcer la contribution de la filière forêt-bois dans le développement économique du territoire
- Inscrire la forêt dans des dynamiques supra-locales

Un second document « Partie # 2 - Stratégie et Plan d'actions », fait état des orientations stratégiques qui ont émané du diagnostic et des travaux de concertation. **Le fil conducteur de la stratégie est la prise en considération de la forêt comme un bien commun, en ce sens que dans son ensemble elle constitue un patrimoine partagé qui offre des services à tous et sur laquelle un grand nombre d'acteurs agit tout en étant incapables seuls de répondre aux enjeux globaux.** Ainsi, si les propriétaires forestiers sont décisionnaires sur leurs parcelles, pour leur entretien, leur valorisation et leur devenir, certaines dimensions en jeu traversent et dépassent l'ensemble des propriétés comme la sécurité (incendies, circulation), la biodiversité, l'économie du bois, le paysage, la prise en compte du changement climatique. L'Etat et les collectivités peuvent agir, en particulier via l'outil réglementaire, sur ces dimensions mais leur prise en charge active relève de fait de l'ensemble des acteurs concernés qui choisissent librement d'agir ensemble dans le respect des légitimités de chacun.

Par conséquent nous devons collectivement accompagner et valoriser l'ensemble des acteurs et c'est en nous dotant d'orientations partagées et d'un plan d'actions que nous y concourrons. Ils sont également présentés dans le deuxième document. Les orientations proposées par les acteurs dans le cadre d'ateliers répondent à l'ambition d'un « cercle vertueux » : valoriser le bois local c'est aussi impliquer des propriétaires, augmenter la sécurité, favoriser la biodiversité, consolider les activités dans le territoire, etc. Les actions qui en ont découlé, à la fois globales et spécifiques, toucheront souvent de manière transverse l'ensemble de fonctions assurées par les forêts. Elles contribueront au développement durable du territoire et s'inscriront ainsi dans l'engagement du projet de territoire du Grand Quercy.

Enfin, notons que pour assurer la réussite de ce travail collaboratif le Grand Quercy consacrera un temps d'animation à la hauteur des ambitions.

Il convient donc maintenant de porter à la connaissance du plus grand nombre les différentes composantes de cette Charte ainsi que de poursuivre et déployer le programme opérationnel dans la continuité des actions engagées. Ce n'est que collectivement que nous y arriverons.

Table des matières

I.	Charte Forestière de Territoire : qu'es aquò ?	5
1.	Cadre légal et principes	5
2.	Méthode et calendrier	5
3.	« Forêt » : de quoi parle-t-on ?	6
II.	Cadre de la politique forestière.....	7
III.	Le Grand Quercy.....	10
1.	Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural	10
2.	Le projet de territoire	11
3.	Le territoire.....	11
IV.	La Charte Forestière de Territoire du Grand Quercy	13
1.	La Bouriane : un territoire forestier qui se dote d'une stratégie forestière dès 2003	13
2.	Renouvellement de la Charte forestière du Pays Bourian	13
3.	Périmètre de la nouvelle Charte Forestière de Territoire	14
V.	Caractéristiques des milieux forestiers	15
1.	Situation globale : grands massifs forestiers d'appartenance	15
2.	Etat des lieux forestiers	17
a.	Surfaces forestières et types de peuplements.....	17
b.	Structure foncière.....	20
c.	Volumes et accroissement	21
d.	Récoltabilité.....	22
e.	Etat sanitaire	22
f.	Gestion forestière.....	23
VI.	Caractéristiques multifonctionnelles	25
3.	Fonctions économiques de la forêt.....	25
a.	La mobilisation du bois.....	25
i.	Accessibilité de la ressource forestière	25
ii.	Conditions d'accès aux parcelles (dessertes)	26
iii.	Utilisation de la voirie et transport du bois.....	26
b.	La Filière forêt-bois.....	27
c.	Les débouchés	29
i.	Prescripteurs et utilisateurs	31
b.	Le bois énergie.....	32
c.	Les activités sylvo-agricoles.....	33
d.	Les autres activités économiques	34
2.	Fonctions sociales de la forêt	34

3.	Fonctions environnementales de la forêt	35
a.	Biodiversité.....	35
b.	Equilibre sylvocynégétique.....	38
c.	Protection des sols et ressource en eau.....	39
d.	Puits carbone	39
e.	Energie.....	40
f.	Le risque incendie.....	41
VII.	Enquête qualitative auprès des acteurs de la Charte.....	43
1.	Thème : enjeux environnementaux	43
2.	Thème : enjeux économiques	45
3.	Thème : enjeux sociaux	47
4.	Thème : enjeux politiques	48
VIII.	Synthèse du diagnostic.....	48
IX.	Enjeux de la Charte Forestière du Grand Quercy.....	50
	La multifonctionnalité au cœur de la Charte Forestière	50
	Enjeu 1 : Créer les conditions favorables au regroupement foncier (momentané ou pérenne)	50
	Enjeu 2 : Améliorer la gestion durable de la forêt et la qualité de ses ressources et services	51
	Enjeu 3 : Renforcer la contribution de la filière forêt-bois dans le développement économique du territoire	52
	Enjeu 4 : Inscrire la forêt dans des dynamiques supra-locales	54
X.	Sources	55

I. Charte Forestière de Territoire : qu'es aquò ?

1. Cadre légal et principes

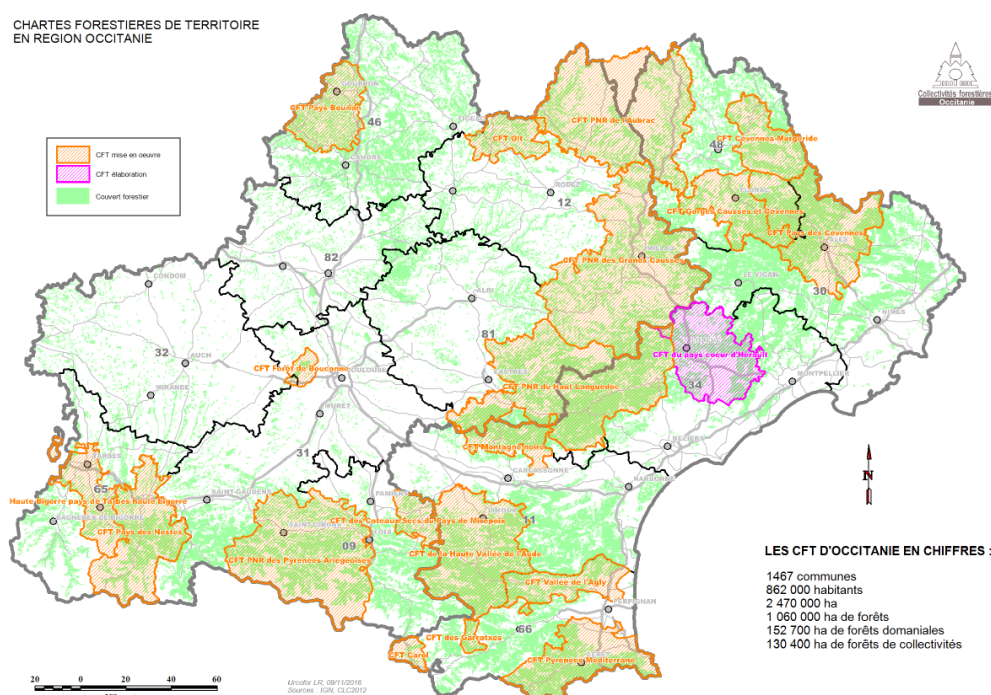
Les Chartes Forestières de Territoire (CFT) sont issues de la Loi d'Orientation sur la Forêt du 9 juillet 2001 « *Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une Charte Forestière de Territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales...* » (Extrait de la loi).

Les CFT offrent « *un cadre adéquat de concertation et de contractualisation* » (Conseil Supérieur de la Forêt). Elles intègrent généralement les volets suivants : un diagnostic du territoire, des orientations stratégiques qui découlent des enjeux et des objectifs identifiés par les acteurs, et enfin un programme d'actions.

Portées par les élus, les CFT ont pour but de développer la forêt par une approche multifonctionnelle : économique, environnementale, sociale et culturelle. Le diagnostic, les enjeux et programmes d'actions pluriannuels sont co-construits avec les différents acteurs mobilisés autour de problématiques forestières.

Ainsi les Chartes permettent de répondre aux attentes du territoire : c'est un outil de développement territorial spécifique à la valorisation de la forêt et des produits forestiers. Elles peuvent recouvrir de multiples objectifs allant de l'accueil du public en forêt, la valorisation des bois locaux, l'accompagnement de la filière bois énergie, la préservation des paysages et de la biodiversité, la valorisation des savoir-faire...

Plus de 130 CFT ont vu le jour en France depuis 2001, 20 en Occitanie (dont 15 actives, c'est-à-dire avec une animation dédiée (COFOR Occitanie, 2018).



2. Méthode et calendrier

Le renouvellement de la Charte forestière a débuté en septembre 2016, il a reçu le soutien de l'Europe, l'Etat et la région Occitanie à travers l'appel à projets FEADER 2016 - 16.7.1 « Stratégie Locale de Développement Forestier ».

Un premier travail de diagnostic a été réalisé avec le concours d'une stagiaire, qui s'est appuyée sur le bilan des actions menées depuis la signature de la charte en 2003, une analyse bibliographique (études, rapports cartographies...), des visites de terrain, des enquêtes semi-directives réalisées auprès des professionnels de la forêt, des propriétaires forestiers, des gestionnaires, d'artisans, d'élus et de techniciens, de partenaires représentant la multifonctionnalité de la forêt.

Un Comité de pilotage s'est réuni en septembre 2017 afin de présenter les résultats et les propositions d'enjeux. Ils ont été validés en Comité syndical en décembre 2017. Sur proposition du bureau et du Président, le Comité syndical du 27 mars a validé le principe d'étendre le périmètre du diagnostic à l'ensemble du PETR. Il a également mandaté Stéphane Magot, élu référent CFT, et l'animateur de la Charte pour aller à la rencontre des élus et techniciens référents dans chaque EPCI pour avoir un échange avec eux sur l'opportunité d'étendre la Charte forestière au périmètre du Grand Quercy. Le périmètre a été acté en Comité syndical en décembre 2018.

Les orientations et le plan d'actions ont été travaillés en Comité technique et à l'occasion d'ateliers, au premier semestre 2019. La CFT a été signée le 7 octobre 2019.

3. « Forêt » : de quoi parle-t-on ?

La définition du terme de forêt est complexe et sujette à discussions. Selon les organismes nationaux ou internationaux (IFN, Cemagref, ONU, FAO,...) et même le dictionnaire (qui est davantage utilisé par la population), elle prend en compte à des degrés divers la surface, la densité, la hauteur des arbres et le taux de recouvrement du sol, mais aussi le contexte biogéographique, la biodiversité, le caractère ancien ou non.

A cela s'ajoute les représentations individuelles : chacun en a une perception selon son parcours, son métier, son lieu de vie, son expérience. Les multiples rencontres effectuées à l'occasion de ce renouvellement ont permis de confirmer que le terme forêt ne « parlait » pas forcément à tout le monde.

Des personnes ne diront pas être propriétaires de forêts mais de « bois », d'autres diront aimer se balader « dans les bois » plutôt qu'« en forêt ». Pour d'autres encore le critère sera qualitatif d'un point de vue économique : « Il n'y a pas de gros arbres », « Le chêne du causse ne vaut rien » ... ou évoqueront leur maturité, les forêts lotoises étant relativement jeunes. Tout ceci par comparaison avec de « vraies » forêts, telles que celles de Brocéliande, de Tronçais, du Morvan, du Limousin ou des Alpes.... D'autres, sont convaincus que le Lot est un territoire forestier, sachant le caractériser et reconnaître ses atouts et contraintes.

Toutes ces représentations correspondent à une forêt « diffuse », étroitement liée à l'identité même des territoires qui composent le Grand Quercy et indissociable de leurs autres dimensions agricole, rurale, paysagère ou artisanale.

Il existe une différence d'appréciation entre les élus et la population des différents terroirs forestiers du Grand Quercy, selon s'ils habitent en Bouriane, territoire de tradition forestière, ou sur le Quercy Blanc, zone la moins boisée du territoire. Par ailleurs, les représentations sont souvent différentes entre corps de métiers, entre un naturaliste, technicien forestier et un charpentier par exemple.

Le présent diagnostic se réfèrera à la définition, institutionnelle et professionnelle de l'Inventaire Forestier National (IFN), afin de mieux qualifier et quantifier les forêts du Grand Quercy, et de les comparer avec d'autres territoires : « *La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des essences forestières capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 m, un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur moyenne à la base d'au moins 20 m. La forêt peut soit être constituée de tiges recensables (diamètre à 1,30 m égal ou supérieur à 7,5 cm), soit présenter une densité à l'hectare d'au moins 500 jeunes tiges non recensables (plants, rejets, semis) vigoureuses,*

bien conformées et bien réparties. [...] Les surfaces momentanément déboisées sont comptées comme forêts. »

II. Cadre de la politique forestière

La Charte forestière du Grand Quercy s'inscrit dans les politiques forestières globales. **Ces différentes politiques s'articulent, principalement, autour d'enjeux et d'objectifs transversaux qui prennent en compte les aspects multi-fonctionnels de la forêt :**

- **Mobilisation de bois dans le cadre d'une gestion sylvicole durable ;**
- **Des prélèvements raisonnés en adéquation avec la demande ;**
- **Une dimension sociétale et environnementale (accueil du public, préservation de la biodiversité, énergie et climat...)**
- **Une vision prospective (long terme, ex : changement climatique)**

La Charte forestière du Grand Quercy se doit d'apporter des réponses cohérentes, concrètes et territoriales à ces enjeux globaux et locaux.

Echelle européenne

De nombreuses politiques mises en œuvre par l'Union européenne concernent la forêt et plus largement le secteur forestier (protection de l'environnement, biodiversité, climat, énergie, développement rural, investissement, recherche, commerce, bioéconomie).

En septembre 2013, une nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts a été adoptée par la Commission européenne [COM(2013)0659], proposant un cadre européen de référence pour l'élaboration des politiques sectorielles ayant un impact sur les forêts. La Stratégie forestière de l'UE (SFUE) est basée sur la gestion durable des forêts, leur rôle multifonctionnel, l'utilisation efficace des ressources et la responsabilité à l'égard des forêts au niveau mondial. La Stratégie européenne pour la biodiversité vise, quant à elle, le renforcement de la contribution de l'agriculture et de la foresterie au maintien et à l'amélioration de la biodiversité.

Echelle nationale

Prévu par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) est le document-cadre qui définit les grandes orientations de la politique forestière nationale pour 10 ans (2016-2026). Ses objectifs sont :

- Créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte, en gérant durablement la ressource disponible en France, pour la transition bas carbone ;
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoires ;
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts françaises au changement climatique,
- Développer des synergies entre forêt et industrie en trouvant des débouchés aux produits forestiers disponibles à court et moyen termes et en adaptant les sylvicultures pour mieux répondre aux besoins des marchés.

Ce programme a été co-construit avec tous les acteurs concernés de la filière, en prenant en compte le contrat stratégique de filière bois (2018-2022). Ce dernier, signé le 16 novembre 2018 par 4 ministres, s'articule autour de trois projets structurants :

- Renforcer l'innovation collaborative "Cadre de vie : demain le bois"

- Réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris avec les solutions constructives bois et d'aménagements en bois
- Accompagner l'élévation des compétences dans les entreprises de la filière. Ce nouveau contrat de filière a été signé par l'Etat, Régions de France, le CSF Bois et les professionnels présents.

Echelle interrégionale

Le Massif Central est un massif de moyenne montagne qui occupe environ 15 % du territoire métropolitain. Trois régions sont concernées : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, comme 22 départements (11 couverts en entier, dont le Lot).

La forêt est intégrée dans la Convention interrégionale du Massif Central (CIMAC) 2015-2020 à différents niveaux :

- Le développement de filière bois à travers la mesure 2.1 « Constitution de chaînes de valeur porteuses d'une spécificité du Massif Central »
- Les actions d'acquisition de connaissances et de préservation de la biodiversité sur les milieux ciblés (notamment les forêts anciennes), et valorisation économique des services environnementaux, à travers la mesure 3.1 « Elaboration et mise en œuvre de stratégies de conservation pour les milieux caractéristiques du Massif Central »
- Le bois énergie avec le soutien d'expérimentation et la diffusion d'innovations organisationnelles pour la production et la distribution d'énergies renouvelables à travers la mesure 3.2.

Echelle régionale

Le PNFB se décline en région avec l'écriture des Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB), dans le cadre des Commissions régionales de la forêt et du bois, coprésidées par les présidents des Conseils régionaux et les préfets.

Le PRFB définit un plan d'actions pour une durée maximale de 10 ans.

- Il fixe les orientations de gestion forestière durable dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles et les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique ;
- Il définit l'ensemble des orientations à prendre en compte dans la gestion forestière à l'échelle régionale et interrégionale, notamment celles visant à assurer la compatibilité avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, avec les orientations prévues dans les déclinaisons régionales de la stratégie nationale pour la biodiversité et du plan national d'adaptation au changement climatique ;
- En matière d'économie de la filière forêt-bois, il indique notamment les éléments et caractéristiques pertinents de structuration du marché à l'échelle régionale et interrégionale afin d'adapter les objectifs de développement et de commercialisation des produits issus de la forêt et du bois ainsi que les besoins de desserte pour la mobilisation du bois ;
- Il indique également les éléments et caractéristiques nécessaires à la prévention de l'ensemble des risques naturels.

Elaboré, en concertation avec de nombreux partenaires, le PRFB Occitanie porte sur les axes suivant :

- Définition du cadre de gestion durable des forêts
- Besoins en bois dans la région
- Objectifs de mobilisation par bassin d'approvisionnement et pour chaque usage

- Enjeux écologiques et sociaux des différents massifs forestiers
- Localisation des forêts où auront lieu des prélèvements supplémentaires
- Capacité matérielle et conditions d'exploitation et de transport.

Le PRFB met en avant 5 Orientations :

Orientation 1 : Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux

Orientation 2 : Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière forêt-bois

Orientation 3 : Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie

Orientation 4 : Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus

Orientation 5 : Conforter une filière forêt bois moteur et dynamique.

Un Contrat de filière régional a également été défini. Au niveau national, la filière bois a été confirmée comme une des dix filières stratégiques par le ministre de l'économie. Pour accompagner la filière régionale dans sa structuration et répondre à ses besoins à court et moyen termes, l'Etat, la Région Occitanie et l'interprofession Fibois ont élaboré un contrat de filière centré sur le développement économique, la création de valeur ajoutée et la compétitivité des entreprises. Déclinaison du programme régional forêt-bois, ce contrat définit les orientations stratégiques de politique forestière et de développement économique de la filière sur la période 2019-2021.

Echelle locale

Le Département

Les forêts lotoises occupent une place majeure dans le territoire départemental : elles s'étendent sur 263 000 ha, occupant ainsi 50 % du territoire. Il y a 90% de feuillus et 10% de résineux. Les essences phares sont les chênes et le châtaignier. La forêt appartient à 97% à des propriétaires forestiers privés. On compte plus de 66 000 propriétaires dont la plupart sont détenteurs de petites surfaces (3.9 ha en moyenne par propriétaire).

Le Conseil Départemental ne dispose pas d'une politique forestière à proprement parlé mais mène depuis plusieurs dizaines d'années une politique de reconquête des espaces embroussaillés, avec de nombreux partenaires, notamment Parc Naturel Régional (PNR) des Causses du Quercy, ADASEA d'Oc, CRPF, Chambre d'agriculture. Celle-ci a été mise en œuvre pour répondre à la diminution du nombre d'éleveurs et le morcellement de la propriété foncière qui ont entraîné une fermeture progressive des paysages, rendant certains territoires vulnérables aux risques incendies et à la perte de la biodiversité. Le Département anime le réseau des associations foncières pastorales (une vingtaines d'AFP en 2019) et est un des partenaires financiers venant en appui (animation, travaux de réouverture...).

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

Le PNR des Causses de Quercy se situe au centre du département du Lot. Le PETR Grand Quercy inclut près de la moitié du territoire du PNR.

Du point de vue paysager, le patrimoine naturel des Causses du Quercy est riche, diversifié et bien préservé. Le paysage typique des causses se caractérise par de grandes étendues de pelouses sèches entrecoupées par des cultures fourragères dans les zones fertiles, des boisements plus ou moins lâches (de chênes pubescents surtout) et par des landes à buis et autres ligneux bas.

Le périmètre repose sur une unité de paysages autour de la pierre et du bâti (souvent en pierre sèche), de l’empreinte des pelouses sèches et du pastoralisme et de l’omniprésence des patrimoines naturels et culturels.¹

Le parc est régi par une Charte comme un moyen de gouvernance et de planification qui contient les stratégies et les orientations de conservation de la biodiversité et de l’environnement ainsi que les projets de développement économique. La Charte donne au Parc pour mission de développer l’agriculture et de valoriser la forêt, comme fondement de la vie économique et sociale et de l’entretien de l’espace². Il mène depuis des années des actions liées au paysage, à la biodiversité, au sylvopastoralisme, aux bois matériaux et aux forêts anciennes.

III. Le Grand Quercy

1. Le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural

Le Grand Quercy est un Pôle d’Équilibre Territorial et Rural (PETR), établissement public de coopération Intercommunal institué par la loi MAPTAM (Modernisation de l’Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) de 2014, pour remplacer les anciens « Pays ». Le Grand Quercy est né en juin 2015 de la fusion du Pays Bourrian et du Pays de Cahors et du Sud du Lot qui, en intégrant les Communautés de communes du Causse de Labastide-Murat et du Pays de Lalbenque-Limogne, ont mis en place une structure de développement territorial à l’échelle de la zone d’emploi de Cahors.

Le PETR a statutairement pour objet de définir les conditions d’un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

Ses missions générales sont :

- L’élaboration et mise en œuvre du projet de territoire. Il précise les actions en matière de développement économique, d’aménagement de l’espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites, soit par les EPCI membres, soit, en leur nom et pour leur compte, par le PETR.
- L’animation territoriale
- La réalisation et la conduite d’opérations
- La contractualisation (Contrat régional unique, LEADER...)

Ses missions thématiques portent sur :

- Développement économique
- Transition énergétique
- Développement culturel
- Solidarité et santé
- Forêt et filière forêt-bois

Enfin ce territoire présente deux particularités. Il englobe l’agglomération du Grand Cahors, qui porte un Contrat d’agglomération avec la Région et se superpose pour partie avec le PNR des Causses du Quercy qui a sa propre Charte et son projet de développement.

1 Guide causses, 2001

2 Charte du PNR des Causses de Quercy

2. Le projet de territoire

Le projet de territoire, validé en décembre 2017, vise à fixer les objectifs de développement du Grand Quercy à l'horizon 2020. Il pose un diagnostic et définit les priorités de développement et d'action pour les années à venir. Il détermine le rôle et les missions du PETR en lien avec les EPCI.

Il s'appuie sur 15 ans de politique de développement durable menée par les Pays et le Parc naturel régional, qui ont permis de nombreuses réalisations, et de structurer des projets dans des domaines variés (filière bois, viticole, culture, tourisme...). Tout en impulsant une nouvelle dynamique, il souhaite s'inscrire dans la continuité de ces démarches.

L'objectif de celui-ci est de mener un projet de développement ambitieux et cohérent, en s'appuyant sur les ressources du territoire, sur les complémentarités entre urbain et rural, et en favorisant un développement économique plus structurant.

Le changement d'échelle du Pays au PETR n'efface pas les spécificités locales et de terroir qui seront prises en compte dans le projet de territoire et valorisées pour contribuer à la dynamique globale, à savoir en premier lieu, la forêt Bouriane.

Les travaux menés dans le cadre de la Charte Forestière du Pays Bourian et de son renouvellement ont permis de nourrir le projet de territoire du Grand Quercy.

3. Le territoire

Le Grand Quercy regroupe 153 communes au sein de 7 EPCI en intégralité : 6 Communautés de communes : Causse de Labastide-Murat, Cazals-Salviac, Pays de Lalbenque-Limogne, Quercy Blanc, Quercy-Bouriane, Vallée du Lot et du Vignoble ; et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Le territoire du Grand Quercy s'étend sur 2 717 km² et compte 93 928 habitants, il occupe la moitié sud-ouest du Département du Lot. Le Grand Quercy s'organise autour d'un maillage de bourgs-centres entre 1000 et 3000 habitants : Salviac, Lalbenque, Montcuq, Puy L'Evêque, Prayssac, Le Vigan, auxquels se rajoutent les anciens chefs-lieux de canton qui constituent des pôles de services de proximité (des bassins de vie).



Carte PETR Grand Quercy et ses EPCI - Situation dans le Lot – Source Grand Quercy, Pierre Caparroy

Le territoire se caractérise par quatre grandes entités paysagères qui traduisent un patrimoine naturel d'une grande richesse :

- La vallée du Lot, qui traverse le territoire d'Est en Ouest
- La Bouriane au nord-ouest
- Les Causses à l'est et le long de la vallée du Lot
- Le Quercy Blanc au sud.

Près d'un tiers du territoire (47 communes) est dans le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

A noter également que le territoire est couvert à 40% par des réservoirs écologiques, et la présence d'Espaces Naturels Sensibles : Vallée de la Masse, Landes du Frau et le Dégagnazès, la Brauhnne, le marais de Saint Cirq Madelon, Le Piage, grottes de Pech Merle, Liauzu, Mont St Cyr, Igue d'Aujols. Le cadre paysager de qualité constitue un atout pour l'attrait du territoire qu'il convient de préserver et valoriser.

Sur le plan économique, le Grand Quercy se caractérise par un secteur tertiaire prédominant, un tissu de très petites entreprises dans le domaine de l'artisanat et du commerce. Le territoire est peu industriel, mais il faut cependant noter une industrie agroalimentaire développée particulièrement dans la filière de gras, et la présence d'entreprises technologiques de pointe. L'agriculture est encore

bien présente malgré les dizaines d'années de déprise, et la filière viti-vinicole est marquée particulièrement sur la Vallée du Lot et sud du territoire. La filière bois s'est étiolée, elle est néanmoins présente et a un potentiel encore sous exploité. L'activité touristique constitue un pilier économique du territoire avec un fort potentiel de développement des activités touristiques de pleine nature. Les forêts du Grand Quercy ne font pas partie explicitement de l'offre touristique comme destination à part entière, mais il est clair qu'elles contribuent au tourisme vert (activités, paysages, ombre/fraîcheur...).

Le territoire est menacé par la fermeture des paysages et l'embroussaillage, avec des risques d'incendies, et la perte de valeurs sociales et récréatives.

IV. La Charte Forestière de Territoire du Grand Quercy

1. La Bouriane : un territoire forestier qui se dote d'une stratégie forestière dès 2003

La Bouriane est un massif forestier de 25000 ha, à l'ouest du Département du Lot, reconnu par l'IFN jusqu'en 2011, qui constitue la pointe sud est du Périgord Noir.

Les acteurs locaux de la Bouriane ont pris conscience des enjeux liés à la forêt et la filière bois depuis les années 1990 et ont travaillé en priorité sur l'amélioration de la forêt. Au sein du Pays Bourian, territoire de projets (au sens de la loi Voynet), les acteurs ont également œuvré pour améliorer la connaissance de la multifonctionnalité et la qualité de cette ressource et créer de meilleures conditions d'exploitation à travers les politiques de développement local du Pays : contrats de Pays, programmes LEADER, Charte Forestière de Territoire.

En effet, le Pays Bourian a fait partie des territoires expérimentaux retenus par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire (CFT), suite à la Loi d'Orientation sur la Forêt du 9 juillet 2001. Signée en 2003 par 18 partenaires, la CFT du Pays Bourian répond à un double défi :

- Permettre une ouverture accrue de la forêt : fonctions environnementales, récréatives et sociales ;
- Valoriser l'aspect économique que constitue le patrimoine forestier bourian.

Les principaux enjeux mis en exergue :

- Maîtriser la progression de la forêt, et de l'embroussaillage
- Valoriser le potentiel économique : mobilisation de la ressource et lutte contre le morcellement forestier, promotion et développement du matériau bois, appui aux entreprises et aux propriétaires forestiers
- Préserver la biodiversité
- Valoriser le paysage.

Deux plans d'actions successifs déployés entre 2003 et 2015 capitalisent près de trente actions. Elles ont été mises en œuvre par différents maîtres d'ouvrage et à destination de multiples bénéficiaires (propriétaires forestiers, entreprises, jeunes publics, grand public, élus).

2. Renouveau de la Charte forestière du Pays Bourian

Initiée et portée par le Pays Bourian, la Charte Forestière de Territoire (CFT) a été conduite sur le périmètre de celui-ci, et par conséquent a épousé le contour administratif des intercommunalités qui composaient le Pays. La CFT n'intégrait donc pas l'ensemble du massif forestier.

Depuis la signature de la Charte forestière en 2003, trois évolutions majeures dues à des modifications de contours intercommunaux ont fait évoluer le périmètre du Pays Bourian. Malgré ces changements de périmètres, la CFT n'a jamais été mise à jour.

Comme expliqué plus haut le Grand Quercy a repris la maîtrise d'ouvrage des actions portées par le Pays Bourian, dont la Charte Forestière de Territoire, et a redéployé ses moyens humains (dont l'animateur de la CFT) à compter du 1er janvier 2016.

Dans ce contexte d'évolution territoriale, après 13 ans de vie de la Charte forestière du Pays Bourian et sur la base du bilan des deux plans d'actions menés, les élus du PETR et les partenaires de la CFT ont décidé d'engager le renouvellement de la Charte forestière fin 2016, afin de poursuivre le développement forestier du territoire et enclencher une nouvelle dynamique sur un périmètre d'action élargi et plus pertinent.

3. Périmètre de la nouvelle Charte Forestière de Territoire

La première phase de travail a consisté à étudier le renouvellement de la CFT sur un périmètre qui épouserait uniquement le massif productif de la Bouriane (environ 1/4 de la surface du Grand Quercy). Suite aux premiers éléments de diagnostic et aux échanges lors du Comité de pilotage de septembre 2017, il a été proposé d'étudier l'opportunité d'élargir le périmètre à l'ensemble du Grand Quercy, pour plusieurs raisons :

- Sur le champ économique la forêt intéressait à priori l'ensemble du Grand Quercy
- Qu'elle soit productive ou non, la forêt remplit de nombreuses fonctions environnementales et sociales
- Une Charte forestière axée sur la multifonctionnalité de la forêt à l'échelle du Grand Quercy amplifierait la politique de développement durable du PETR.

Le Comité technique a été interrogé sur la pertinence de ce périmètre par l'animateur de la Charte, et chaque EPCI a été auditionné individuellement par l' élu référent et l'animateur de la CFT. Il s'agissait d'avoir un échange avec les élus (Présidents et/ou Vice-Présidents) et techniciens sur l'opportunité d'étendre la Charte forestière au périmètre du Grand Quercy.

De ces rencontres avec les EPCI du territoire, il ressort que :

- Il est pertinent d'envisager une perspective d'évolution de périmètre à l'ensemble du Grand Quercy ;
- Il est pertinent d'avoir des actions à l'échelle du Grand Quercy, mais également des actions locales, cohérentes avec les spécificités des différents terroirs forestiers (sur une ou plusieurs EPCI) ;
- L'accent mis sur l'axe économique dans l'ancienne CFT devrait s'amplifier dans la future Charte, car la filière forêt-bois dépasse les frontières du massif forestier productif bourian ;
- La Charte doit œuvrer davantage qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent sur les autres fonctions forestières : environnementales et sociales.

Le diagnostic étendu à l'ensemble du Grand Quercy a permis de confirmer l'intérêt d'étendre le périmètre de la charte.

Le Comité syndical du Grand Quercy a validé le périmètre de la Charte forestière au Grand Quercy lors de son assemblée du 17 décembre 2018.

V. Caractéristiques des milieux forestiers

1. Situation globale : grands massifs forestiers d'appartenance

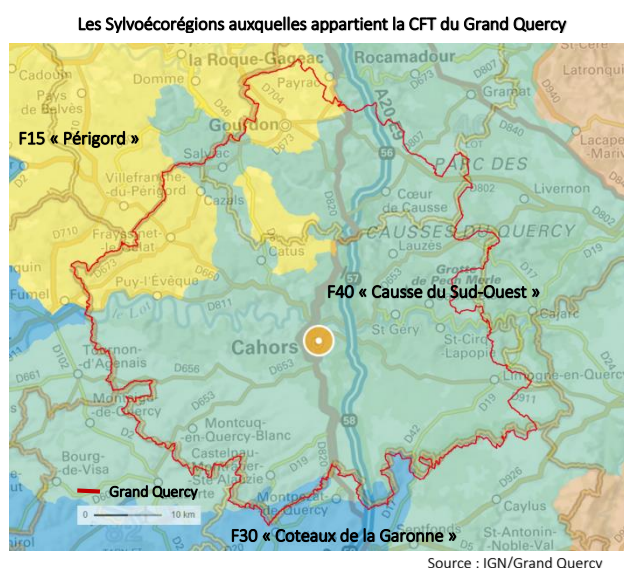
Élaborée par l'IFN, la partition écologique et forestière de la France se résume (depuis 2011) à deux couches d'information géographique cohérentes :

- 11 Grandes Régions ECOlogiques (GRECO) rassemblant 86 Sylvo-Eco Régions (SER) regroupant elles-mêmes les 309 régions forestières initiales de l'IFN ;
- 1 GRECO constituée de 5 SER d'alluvions récentes, azonales, correspondant aux vallées des bassins des grands fleuves français et de leurs affluents, à enjeux populicoles et patrimoniaux importants.

La Charte forestière fait partie de la GRECO F : « Sud-Ouest océanique » et est couverte :

- En très grande partie par la Sylvoécorégion F 40 « Causses du Sud-Ouest »
- Par la Sylvoécorégion F 15 « Périgord » (dont la partie Lot était initialement dénommée « Bouriane » par l'IFN)
- Dans une très faible mesure, par la Sylvoécorégion F30 « Coteaux de la Garonne », à l'extrême sud du territoire.

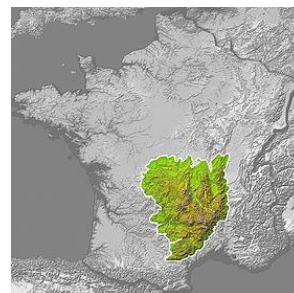
Des documents synthétiques correspondants au GRECO et aux sylvoécorégions sont disponibles sur le site internet de l'IGN. Illustrés par des cartes, ils décrivent le climat, la géologie et la géomorphologie, l'hydrographie, les sols, la végétation, l'utilisation du territoire et les paysages forestiers.



Le Massif Central

Le Massif Central est le massif le plus vaste de France, pour environ 15 % du territoire métropolitain. Il concerne 11 départements appartenant à 3 Régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie. Le Lot fait partie entièrement du Massif Central.

Le Massif Central est riche de son patrimoine naturel et culturel et de ses paysages. Une grande biodiversité existe du fait de la variété de ses substrats géologiques, de son caractère montagnard et de sa situation de carrefour.³



Source : Technob105

Les paysages multiples et variés du Massif Central ont beaucoup évolué au cours des siècles derniers notamment depuis le milieu du XIX^{ème} siècle qui a été marqué par l'évolution des surfaces forestières. Les forêts du Massif Central ont en effet vu leur nombre doubler en un peu plus d'un siècle et demi, avec pour principaux facteurs la baisse de la démographie et la déprise agricole.

Aujourd'hui, les forêts couvrent 30% du Massif Central. Elles sont en perpétuelle évolution notamment depuis la politique forestière de reboisement mise en place par le gouvernement français dans les années 50. Malgré les reboisements et recolonisations naturelles récentes, les forêts du Massif Central sont pour une bonne partie d'entre elles des forêts anciennes qui constituent un véritable patrimoine et un héritage à préserver.

La région forestière du Massif Central est dense et dynamique d'un point de vue de l'économie forestière. Les forêts abritent des peuplements majoritairement composés de feuillus et de belles futaies résineuses.

La singularité du territoire du Massif Central demeure dans son environnement diversifié et préservé, ses entreprises industrielles et artisanales présentes sur tout le territoire, l'impact fort de sa forêt (mais une filière bois à dynamiser), son territoire approprié pour le tourisme de découverte et de nature et son maillage de villes et de bourgs.⁴

³ POSS et al, 2012

⁴ Stéphanie Bonnet, The Forest Time, 2018

2. Etat des lieux forestiers

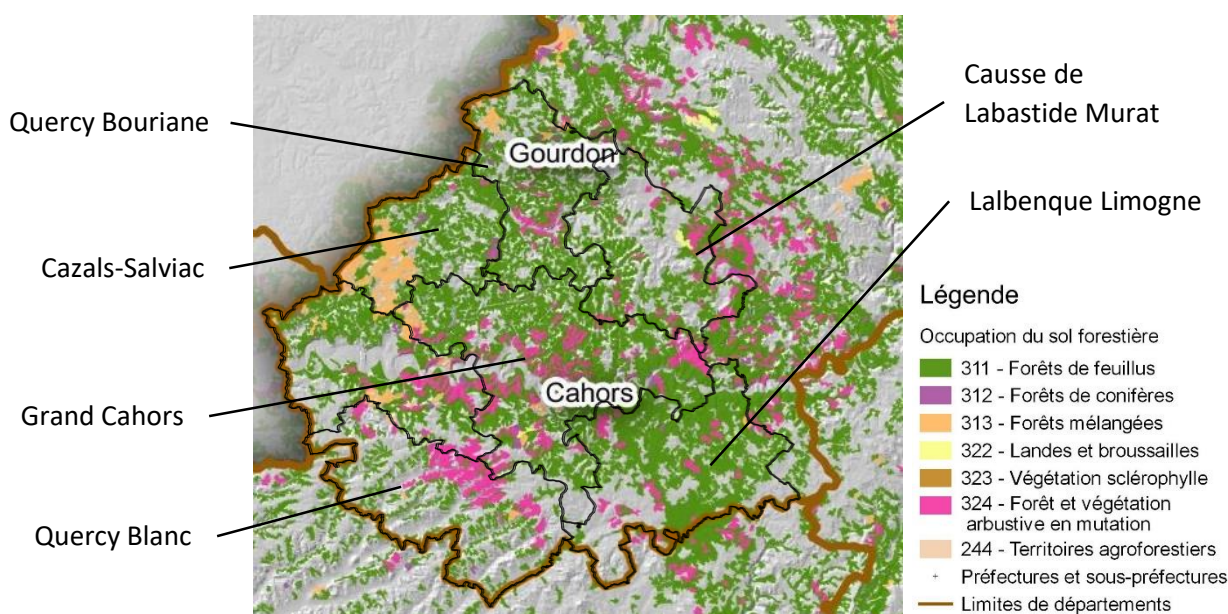
a. Surfaces forestières et types de peuplements

La surface forestière du Grand Quercy s'étend sur 152 000 ha de forêt, soit 54% du territoire, selon les données cadastrales.

*Il existe une différence d'environ 10 000 ha entre les données cadastrales et celles de l'IFN. Les données cadastrales ne sont pas forcément mises à jour (des parcelles considérées encore agricoles ou en landes sont devenues au fil des ans des forêts). Les données IFN sont plus fiables d'un point de vue forestier, mais les données cadastrales sont très importantes pour les actions réalisées auprès des propriétaires forestiers (elles servent pour les invitations, les actions foncières...). **L'écart n'est pas substantiel, le message à retenir est la grande surface forestière et le grand nombre de propriétaires privés.***

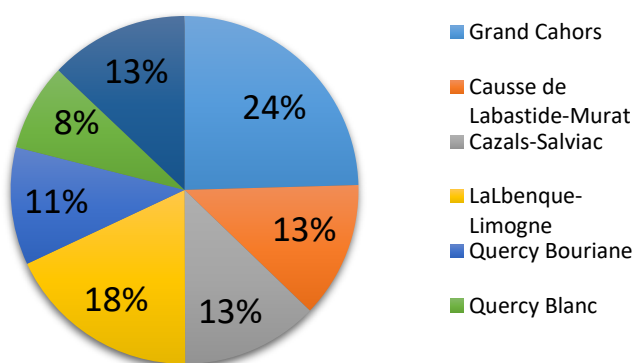
Les peuplements sont à **90 % des feuillus** : chênes (pubescent, pédonculé, tauzin, sessile, rouvre...), châtaignier, peuplier, charme... Les 10% de résineux se caractérisent principalement par des pins (maritime, noir, sylvestre...), douglas, cèdre...

Occupation forestière sur le Grand Quercy



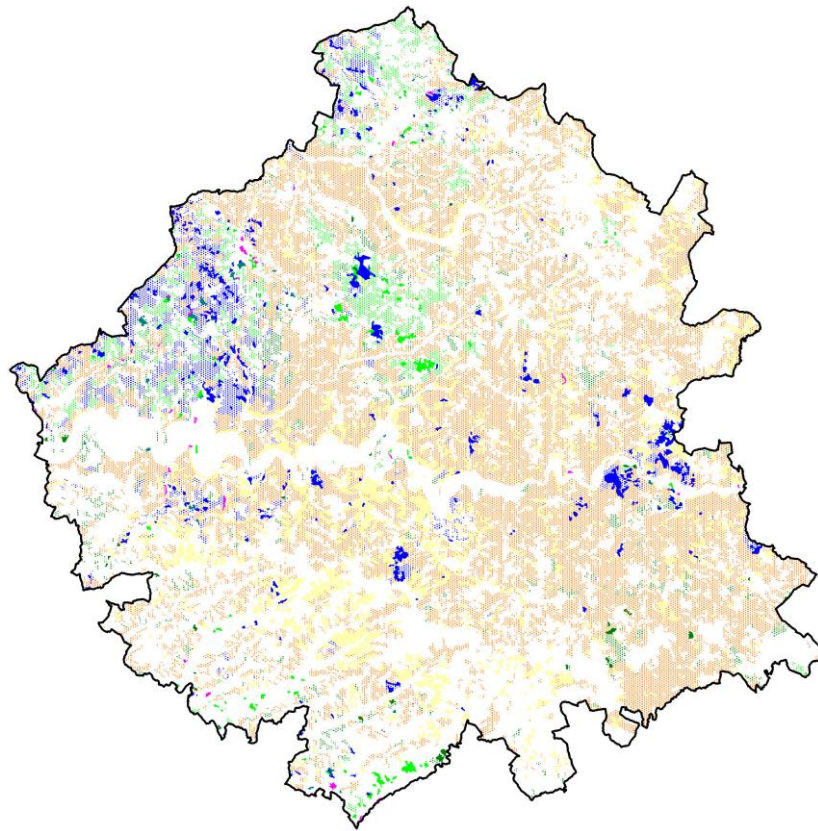
Source : DRAAF Occitanie 2016, Grand Quercy

Répartition de la forêt du Grand Quercy par EPCI



PETR Grand Quercy - Types de peuplements forestiers

Réalisé le 15/04/2015
A LESTRADE CRPF Midi-Pyrénées (c)
(c) IGN



Types de peuplement	
■	BOISEMENT LACHE
■	FUTAIE DE CHENES
■	FUTAIE DE CONIFERES
■	FUTAIE DE FEUILLUS
■	FUTAIE MIXTE DE CONIFERES ET DE FEUILLUS
■	MELANGE DE FUTAIE DE CHENES ET TAILLIS
■	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS
■	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS
■	PEUPLERAIE
■	TAILLIS

Échelle: 1:350 000

7 0 7 14 21

Kilomètres



Les peuplements sont essentiellement composés sous la forme de taillis ou mélange futaie-taillis. On retrouve également quelques futaies (chênes et conifères).



Le Grand Quercy est caractérisé par trois terroirs forestiers : les Causses, la Bouriane et le Quercy Blanc⁵

Les Causses

Ils composent la majorité de la partie centrale du département. Région caractéristique du département, elle affecte la forme d'une vaste table calcaire. Dans sa partie Est, les calcaires compacts, bien drainés vers le réseau hydrographique souterrain forment un plateau ondulé de 350-450 m et présentent sur des sols arides et rocailloux, une succession d'importants massifs forestiers de chênes pubescents alternant avec de vastes surfaces dénudées ou enfrichées utilisées comme parcours à mouton. Dans la partie Ouest, le caractère tabulaire du relief s'estompe et les territoires cultivés, avec la présence de noyer, y prennent progressivement le pas sur les formations boisées. Les vallées de la Dordogne, du Lot, du Célé inscrivent, selon la nature des terrains traversés, leurs méandres dans de véritables canyons.



Les chênes pubescents sont majoritaires avec 90% des peuplements forestiers suivis d'un mélange d'autres feuillus (6%) et du pin noir (3%).

La Bouriane



Cette région forestière forme la bordure Ouest du département séparée en trois zones distinctes. Le relief se caractérise par une succession de plateaux ondulés et de collines au relief parfois accentué, s'étagant entre 200 et 300 m d'altitude. Le paysage y est très forestier avec le taux de boisement le plus élevé du département. La présence du chêne tauzin est un indicateur d'influence atlantique en milieu calcifuge. Dans le fond des vallées des petites rivières, on trouve quelques parcelles de peupliers mal entretenues, très denses, en mélange avec des saules et des aulnes.

25020 ha de boisements de production sont recensés. Les chênes sont majoritaires avec 51% des peuplements forestiers suivis du pin maritime (28%) et du châtaignier (13%).

Le Quercy blanc

Cette région couvre la pointe Sud Ouest du département. L'ensemble des sols calcimorphes, issus de calcaires lacustres aquitaniens et des molasses stampiennes, a été fractionné par un réseau dense de rivières s'écoulant vers la rive droite du Tarn et de la Garonne. C'est un paysage de plateaux plus ou moins ondulés et localement érodés, parsemés de friches et d'îlots boisés, se terminant au-dessus des vallées par des escarpements rocheux ou rocailloux frangés de boisements souvent clairs et chétifs. Les vallées sont à vocation agricole avec localement des boisements lâches donnant un aspect bocager.



13450 ha de boisements de production sont recensés. Le chêne pubescent est majoritaire avec 90% des peuplements forestiers.

Source : DDT, PPFCI, 2019

⁵ Source : PPFCI, 2019

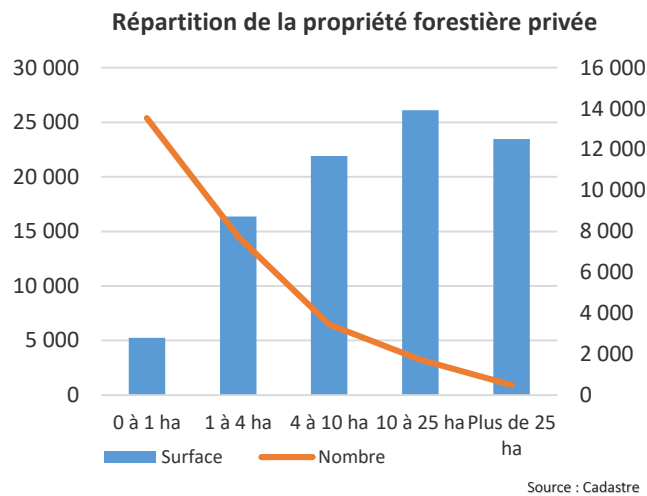
b. Structure foncière

Les deux principales caractéristiques foncières sont la **nature privée** et **très morcelée**.

Forêts privées

La forêt est privée à 97%, avec de très nombreux propriétaires : 37 000 (cadastre).

- Chaque propriété fait environ 4 ha, souvent pas d'un seul tenant.
- 50 % des propriétés font moins de 1 ha
- A noter cependant que 5 570 propriétaires détiennent 75 % de la surface forestière.



On peut ainsi constater que les espaces forestiers touchent de fait un nombre important d'habitants du territoire : 37 000 propriétaires forestiers pour 100 000 habitants, cela signifie que la plupart des habitants ont, dans leur famille ou leur entourage proche un propriétaire forestier.

Le morcellement, vu comme une faiblesse sur certains aspects (mobilisation du bois par exemple), peut donc aussi être vu comme un atout, en particulier pour impliquer les habitants dans les actions autour du bois et de la forêt, ou pour le maintien de la biodiversité.

Forêts soumises au régime forestier

Les forêts soumises au régime forestier, qui ne représentent que 3% de la surface (environ 5 000 ha), sont de deux ordres :

- Forêt domaniale (Etat)
- Forêt communale

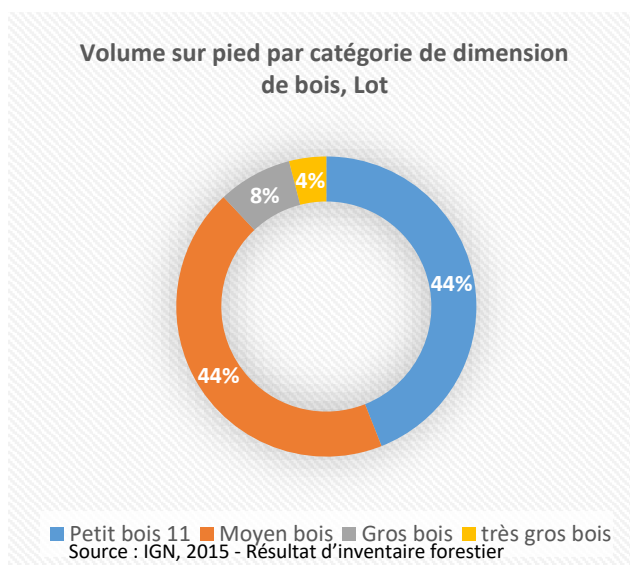
Forêts paysannes

Beaucoup de surfaces forestières sont encore détenues par le monde agricole (environ 30%). C'est un atout car les agriculteurs sont présents sur le territoire, ce qui n'est pas le cas de tous les propriétaires. Par ailleurs l'exploitation et la vente de bois peuvent (re)constituer une source de revenus complémentaires, dans un contexte économique agricole difficile.

c. Volumes et accroissement

Le volume sur pied des forêts lotoises est estimé à 24 millions de mètres cubes⁶. Il est cependant important de préciser que l'ensemble de ce volume n'est pas forcément exploitable en totalité, puisqu'il regroupe des bois n'ayant pas atteint leur maturité ou dans d'autres cas des bois mûrs, mais plusieurs contraintes rendent leur exploitation impossible.

Par ailleurs ce chiffre exprimé en valeur absolue n'est pas forcément évocateur pour tout le monde. C'est pourquoi il a été traduit en valeur relative dans le diagramme ci-contre, ce qui permet de retenir l'essentiel : le territoire est essentiellement marqué par la présence de petits et moyens bois.



A noter que les débouchés sont différenciés selon les diamètres : bois d'industrie (trituration), bois de sciage (charpente...), bois de menuiserie et ébénisterie.

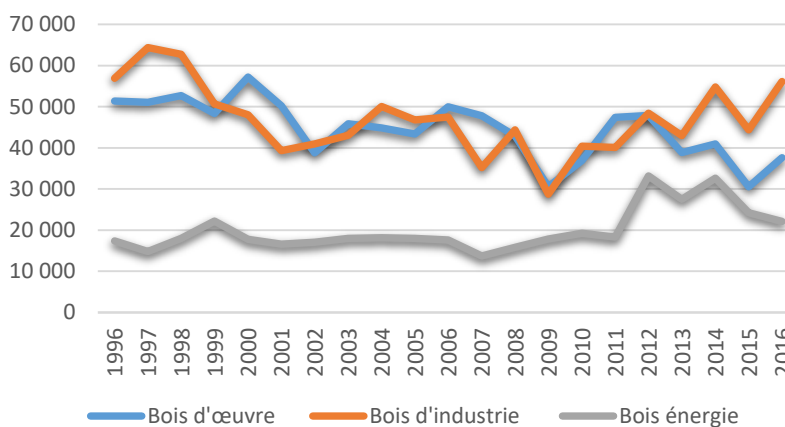
- Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm
- Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;
- Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;
- Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

Pour le bois d'œuvre et d'industrie la récolte de bois n'a cessé de fluctuer, avec globalement une tendance à la baisse depuis 20 ans. La pression des marchés mondialisés en est la principale cause. Le bois énergie a connu, grâce à son marché davantage local et au coût de transport évitant une trop importante pression concurrentielle

exogène, une certaine stabilité jusqu'en 2011. La hausse de la récolte en BE de ces dernières années est expliquée par l'augmentation de la demande de ce combustible vert.

La forêt lotoise s'accroît chaque année de plus de 680 000 m³ (soit 2.6 m³ / ha / an). On récolte chaque année 129 000 m³ de bois (hors bois autoconsommé), soit **moins de 20% de cet accroissement annuel**. La récolte des bois est variable selon les secteurs et leur accessibilité.

Récolte de bois rond du Lot, entre 1996 et 2016 (en m3)

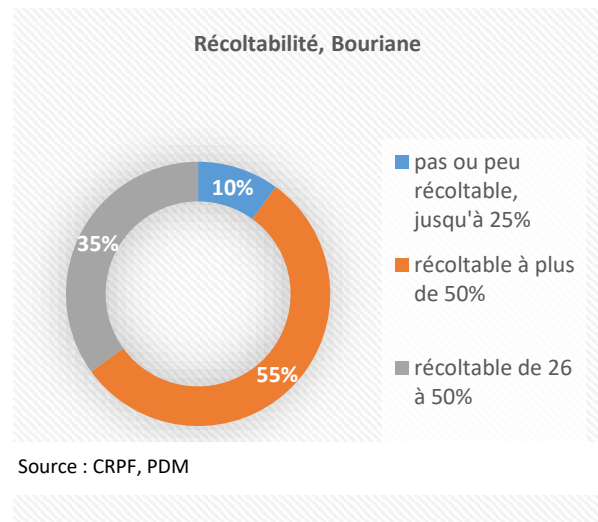


⁶ Source : IGN, 2015, Résultat d'inventaire forestier

d. Récoltabilité

Le critère de récoltabilité est un critère économique conjoncturel. Un peuplement est considéré comme récoltable si l'on considère, vu les contraintes du marché au jour de la description, que la réalisation de l'opération envisagée, coupe rase ou éclaircie (sans prendre en considération des notions d'accessibilité), va générer des produits commercialisables susceptibles de fournir un revenu au propriétaire.

Sur le Grand Quercy la récoltabilité a été estimée lors d'inventaires terrains réalisés sur les 3 PDM de la Bouriane entre 2005 et 2017.



e. Etat sanitaire

Les forêts d'Occitanie sont exposées à divers risques sanitaires. Les maladies peuvent être causées par des bactéries, des champignons ou des insectes et ont tendance à se cumuler sur les arbres affaiblis.

Les changements climatiques observés ces dernières années affectent d'ores et déjà les peuplements forestiers. Ainsi, le déficit foliaire moyen des arbres de la région ne cesse de progresser depuis plus de 30 ans. Les peuplements les plus sensibles sont ceux qui sont situés à l'interface de la zone méditerranéenne. A ce titre, la région Occitanie est particulièrement concernée. **Le réchauffement climatique se caractérise autant par des sécheresses et des canicules estivales et printanières qui induisent des stress hydriques, que par des hivers et automnes très doux qui perturbent la phénologie des arbres et favorisent l'hivernage des parasites et les pathogènes.** Cette évolution qui fragilise les arbres provoque des dépérissements forestiers et des impacts ponctuellement spectaculaires sur les peuplements de façon ponctuelle. Dans les années à venir, l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse pourraient engendrer une extension significative du domaine méditerranéen au sein de la région. Ces modifications vont engendrer une augmentation des facteurs de risque⁷ :

- Augmentation du risque incendie notamment dans des secteurs auparavant peu concernés,
- Accroissement des risques sanitaires du fait de la progression de certaines espèces qui pourraient bénéficier des nouvelles conditions climatiques (par exemple chenille processionnaire ou nématode du pin),
- Augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, notamment pluies et vents violents, qui peuvent affecter les sols ou les forêts.

Sur les chênes :

Les chênes sont, de façon cyclique, victimes des attaques des **chenilles défoliatrices** et de défeuillaisons provoquées par **l'oïdium**. Le bupreste du chêne est responsable de dessèchement de branches, ce phénomène est fréquent sur les zones de causses particulièrement chaudes (versants exposés au Sud).

⁷ PRFB Occitanie, 2018

Sur les pins Laricio et pins noirs :

Les pins Laricio sont de façon cyclique victimes des attaques de la **processionnaire du pin**. Le **Sphaeropsis sapinea** provoque fréquemment des dessèchements de pousses de branches ou de houppier. Ce champignon est particulièrement virulent dans les peuplements situés sur des sols très superficiels. D'importantes attaques de **fomes** sont responsables de fortes mortalités dans certains peuplements de pin, elles apparaissent souvent après éclaircie. Il est donc recommandé de prévoir systématiquement le traitement préventif contre le fomes au moment de la coupe des arbres.

Sur les châtaigniers :

Le châtaignier doit faire face à trois maladies principales qui affectent sa résistance et peuvent entraîner sa mort. **L'endothia** est un champignon qui contamine l'écorce, provoquant un chancre, responsable du ralentissement du flux de sève élaborée. Il est létal sur semis et jeunes arbres mais ne provoque que la mort de la branche concernée sur les arbres adultes. Il se traite par lutte biologique, curetage du chancre ou élagage de la branche contaminée. **L'encre** attaque les racines et l'écorce de la base du tronc. Les châtaigniers, très sensibles, dépérissent et meurent suite à la destruction des racines. Elle est nommée ainsi à cause des suintements de liquide noirâtre sur la base du tronc. Il n'existe pas de traitement à l'heure actuelle. **Le Cynips** est un micro-hyménoptère (insecte parasitoïde). Les adultes pondent dans les bourgeons pendant la saison de végétation. Au printemps suivant, les larves se développent et, sous l'effet des toxines qu'elles secrètent, se forme des galles à la place de la pousse normale. Les plants infestés, au lieu de porter des feuilles et des fruits, ne donnent qu'une pousse très courte avec quelques feuilles déformées par les galles. À terme, cela provoque une perte de vigueur et la mortalité de rameaux (chute de la production fruitière pouvant atteindre 60 à 80 %). Une lutte biologique a été mise en place avec l'introduction du parasitoïde *Torymus sinensis*.

f. Gestion forestière

Les objectifs et les enjeux de la gestion forestière ont évolué. Ainsi, la conservation de la biodiversité et l'adaptation des forêts aux changements climatiques ont pris plus d'ampleur, les marchés des produits forestiers n'ont plus les mêmes débouchés.

Les documents de gestion durable

Les documents de gestion durable des forêts donnent une garantie (ou une présomption de garantie) de gestion durable aux propriétaires qui en suivent les recommandations. Ces documents, nécessaires pour une bonne gestion de son patrimoine forestier, sont exigés par les services de l'Etat lors du dépôt de demandes d'aides ou d'aménagements fiscaux.

Les trois principaux documents de gestion :

- Le Plan Simple de gestion (PSG) : Le PSG est obligatoire pour les propriétaires forestiers privés qui possèdent des parcelles forestières d'une surface égale ou supérieure à 25 hectares d'un seul tenant ou par îlots de plus de 4 ha sur une commune et les communes limitrophes. Les propriétaires forestiers privés d'une forêt, d'un seul tenant ou non, de superficie comprise entre 10 et 25 hectares, ont la possibilité de faire agréer volontairement un PSG. Plusieurs propriétaires forestiers peuvent s'associer pour demander l'agrément d'un PSG concerté. Le PSG est établi pour une durée de 10 à 20 ans et il est agréé par le CRPF.
- Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) : moyen simple de gérer les petites surfaces. Le propriétaire adhère pour une durée de 10 ans et s'engage à gérer durablement sa forêt. On peut adjoindre un programme de coupes et travaux qui sera approuvé par le CRPF.

- Le Règlement Type de gestion (RTG) : outil définissant les modalités de gestion pour chaque grand type de peuplement. Le RTG s'adresse aux propriétaires ne rentrant pas dans le cadre d'une obligation de PSG et qui font gérer leur bois par une coopérative.

Dans le Grand Quercy on compte en 2018 ⁸:

- **73 PSG pour 7 128 ha**
- **80 CBPS pour 546 ha**
- **27 RTG pour 294 ha**

Les potentiels documents de gestion à réaliser :

- **264 Plans Simples de Gestion obligatoires pour 12 000 ha**
- **Tous les nouveaux CPBS dans le cadre des accompagnements réalisés par le CRPF ou la Chambre d'agriculture (pas de surface minimale).**

La Certification forestière

La Certification forestière est un engagement fort de gestion durable, complémentaire aux documents de gestion. Un de ses objectifs consiste à promouvoir au sein de la filière un aménagement forestier durable qui tienne compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux.

Il existe deux certifications principales dans le monde :

- La certification du FSC (Forest Stewardship Council) qui concerne surtout l'Amérique du Nord ; Il est l'un des plus connus à travers le monde. Elle propose dix critères qui s'appliquent de façon uniforme à travers le monde.
- Le PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) qui est majoritaire en France. Initialement à portée européenne, il est désormais présent au niveau mondial. Ses référentiels nationaux répondent aux diverses problématiques environnementales et sociales localement rencontrées.

Ces certifications garantissent une gestion durable des forêts : respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable. L'intégralité de la chaîne d'approvisionnement et de distribution doit détenir la certification pour garantir un produit certifié au consommateur final. La certification ne se limite pas à la simple gestion forestière. Elle permet aussi de différencier les produits à base de bois issus de ces mêmes forêts par l'apposition d'un logo. Les deux systèmes sont contrôlés par un organisme indépendant.

Au niveau du Grand Quercy peu de forêts sont certifiées. La multiplicité des propriétés et le coût de la certification en sont les principales causes. Les entreprises le sont davantage, cela signifie que les bois proposés sont en théorie issus de gestions forestières durables. Mais cela signifie que d'une part il ne sont pas dans la plupart des cas locaux, puisque la forêt lotoise est peu certifiée. Les bois sont souvent européens voire mondiaux, ce qui peut poser des questions sur le critère « durable » des bois utilisés (impacts environnementaux). D'autre part les acteurs de la Charte considèrent que ces deux certifications ne sont pas une fin en soi. Certains critiquent même des manquements, notamment sur des pratiques de gestion et d'exploitation, conformes en matière de gestion durable (ex : replantation à la suite d'une coupe), mais qui conduisent à l'appauvrissement des sols et la biodiversité.

Un travail de pédagogie et de réflexion pourrait donc être mené autour de ces questions.

⁸ Source : CNPF- Région Occitanie et Alliance Forêt-Bois

La certification sur le Grand Quercy, en chiffre⁹ :

- Sur le périmètre de la CFT moins de 1% des forêts privées certifiées (40 adhérents pour 1200 ha de forêts certifiées, même taux pour le département (contre 4% en moyenne en région)
- Sur le périmètre de la CFT 36% des forêts de collectivités certifiées (identique au niveau départemental, contre 32% en moyenne en région). Les deux seules forêts domaniales MONCLAR et LA BOULE BLANCHE sont certifiées à 100% PEFC, représentent une surface de 599,63 ha.

VI. Caractéristiques multifonctionnelles

La multifonctionnalité n'est pas un concept normé mais une notion plurielle qui s'envisage à une échelle spatiale ou temporelle suffisante et s'adapte au statut de la propriété, aux enjeux du territoire concerné et à ses acteurs. Elle est directement liée à la gestion durable des forêts dont l'ensemble des critères et indicateurs permettent de l'évaluer. Quant à sa mise en œuvre, elle s'organise notamment dans le cadre des documents de gestion et de démarches aussi bien territoriales que volontaires.¹⁰

3. Fonctions économiques de la forêt

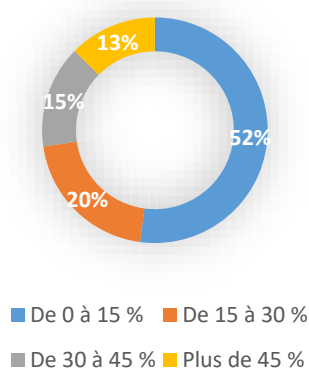
a. La mobilisation du bois

i. Accessibilité de la ressource forestière

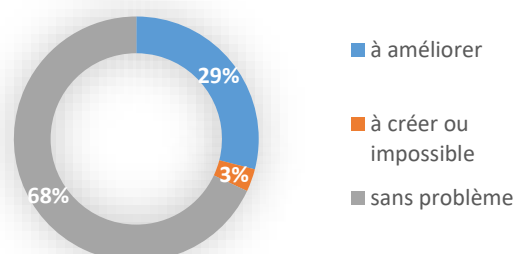
Outre la valeur intrinsèque des bois, l'exploitation des bois en forêt dépend principalement de deux paramètres que sont la **pente** et la **distance de débardage**. En effet, la pente limite l'utilisation des moyens mécanisés d'abattage et des engins classiques de débardage : le seuil est généralement de 30% de pente (parfois 35% selon les machines). La distance de débardage influe fortement sur les rendements et bien évidemment sur les coûts.



Surface par propriété et par classe de pente de débardage, Lot



Accessibilité sur les 4 Plans de Développement de Massif du territoire



⁹ PEFC Occitanie, 2019

¹⁰ Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines, IGN, 2015

Dans le Lot, 65% des propriétés ont une exploitabilité jugée plutôt facile. Plus de 70% des propriétés ont une pente de débardage inférieure à 30%.

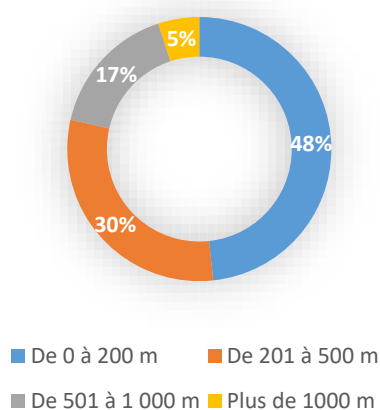
Les diagnostics menés sur le massif forestier de la Bouriane à travers les quatre Plans de Développement de Massif (Bouriane-Montcléra, Quercy Bouriane, Haute Bouriane et Coeur de Bouriane) montrent une accessibilité en moyenne de 68%¹¹. **L'accessibilité n'apparaît donc pas être une problématique majeure** sur la partie ouest comme sur les causses, même s'il peut exister des difficultés sur certaines zones.

Les forêts situées sur les falaises ou coteaux très pentus sont inaccessibles, mais les arbres occupent d'autres fonctions notamment paysagères, de réserve de biodiversité, d'ombre, de puits carbone, de maintien des sols....

ii. Conditions d'accès aux parcelles (dessertes)

Les conditions d'accès sont déterminantes pour la faisabilité économique de toute opération sylvicole. L'estimation des conditions d'accès s'est faite en fonction des distances de débardage (jusqu'aux accès camions). Il n'existe pas de données spécifiques au Grand Quercy, mais selon les données départementales, il apparaît que l'accessibilité est globalement satisfaisante puisque près de la moitié de la forêt a un accès camion jugé possible à moins de 200m et près de 80% à moins de 500m.

% de la surface forestière selon les distances de desserte, Lot



Source : IGN, 2015 - Résultat d'inventaire forestier

iii. Utilisation de la voirie et transport du bois

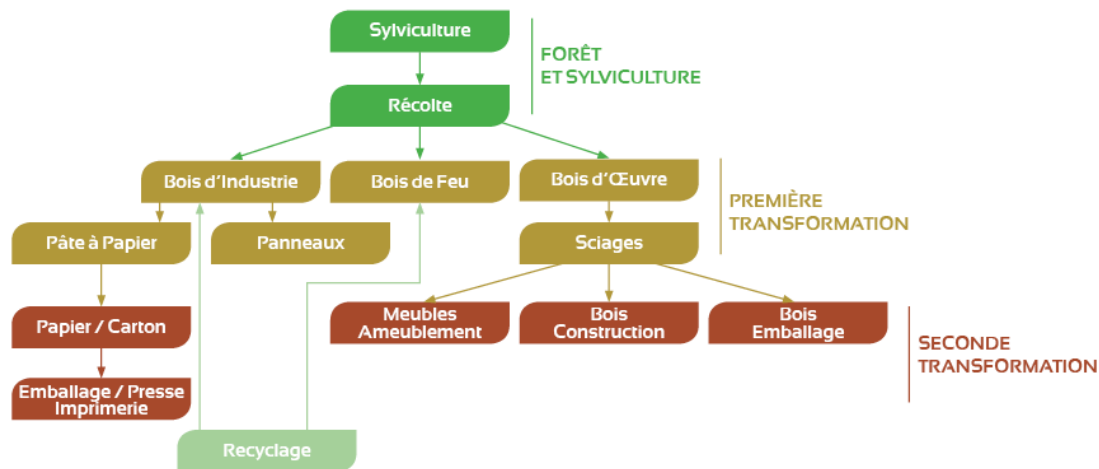
Qu'il s'agisse de grumes, billons de longueurs identiques ou bois de toute longueur, le bois rond doit ensuite être chargé et transporté jusqu'aux lieux où il sera transformé. Le transport routier est devenu la seule possibilité (il n'y a plus de transport ferroviaire).

Même si la très grande majorité des travaux n'engendrent pas d'impacts négatifs importants sur les voiries, il arrive que des dégradations soient constatées sur les voies ou ouvrages d'art publics. Ces dernières ont pour conséquence de créer un climat de défiance vis-à-vis des exploitants et transporteurs, des tensions peuvent apparaître entre les propriétaires, élus locaux, techniciens voiries et professionnels.

¹¹ Source : CNPF – Région Occitanie

b. La Filière forêt-bois

« La filière forêt-bois désigne l'ensemble des acteurs économiques qui participent aux activités de transformations successives de la matière première bois » - INSEE



Les exploitants forestiers

Ils jouent le rôle d'interface entre la forêt et les entreprises de première transformation. Ce sont eux qui achètent le bois, soit aux ventes publiques soit en prospectant auprès des propriétaires forestiers. Ils réalisent ou font réaliser les coupes de bois qu'ils trient et livrent aux scieurs et industriels.

Les entrepreneurs de travaux forestiers

Ce sont des travailleurs indépendants, prestataires de services, qui réalisent les travaux sylvicoles, de bûcheronnage, de débardage et plus rarement de transport des bois.^[1]

La première transformation

Elle est caractérisée essentiellement par la présence de scieries. Généralement situées à proximité des massifs forestiers, les scieries de plus en plus compétitives travaillent l'ensemble des essences feuillues ou résineuses principalement le chêne, le châtaignier et le pin maritime. Elles s'approvisionnent sur le territoire bourien, les départements limitrophes comme le Lot et Garonne et la Dordogne ou des régions plus lointaines.

La polyvalence de ces entreprises assure le développement d'une large gamme de produits :

- Plots de menuiserie,
- Charpentes traditionnelles ou en fermettes,
- Sciages pour palettes ou emballages,
- Petits sciages pour lambris, parquets, bardage...

Les entrepreneurs de travaux forestiers

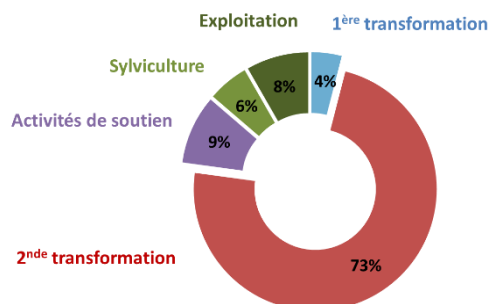
Ce sont des travailleurs indépendants, prestataires de services, qui réalisent les travaux sylvicoles, de bûcheronnage, de débardage et de transport des bois.

La seconde transformation

- Les menuisiers
- Les charpentiers
- Les fabricants de parquets et lambris
- Les ébénistes (meubles)

- Les palettes
- Les emballages.

453 entreprises œuvrent dans la filière forêt-bois (3,8% des entreprises du Grand Quercy), et **1 180 emplois** (également 3,8% des emplois du Grand Quercy)

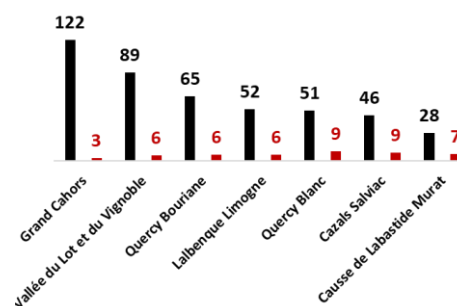


Le graphique et la carte ci-contre nous montrent deux constats :

- **La localisation des entreprises n'est pas corrélée aux zones de forêts productives.**

En valeur absolue, le nombre d'entreprises est proportionnel à la taille (surface et population) des EPCI, mais rapporté à 1000 habitants, on observe qu'il y a autant d'entreprises pour 1000 hab. dans le Quercy Blanc, territoire le moins boisé, qu'à Cazals-Salviac, au cœur de la Bouriane.

Nb d'entreprises par EPCI et pour 1000 hab.



- **Le caractère rural et essaimé de la filière forêt-bois**

Seules 23 communes du Grand Quercy n'ont pas d'entreprise de la filière, soit une couverture de 85% du territoire.

Parfois des communes n'ont plus de commerce, alors qu'il existe encore une ou plusieurs entreprises du bois.

Ce maillage d'entreprises participe au maintien d'activité et à l'attractivité sur le territoire du Grand Quercy, rural et peu dense.

Répartition géographique des entreprises de la filière forêt-bois



La filière bois apparaît donc aussi « diffuse » dans le territoire que la forêt elle-même.

Les propriétaires forestiers ne font pas partie de la nomenclature. Mais il est important de rappeler qu'ils constituent des acteurs incontournables de la filière forêt-bois en tant que détenteurs de la ressource. Leur nombre important et leur diversité constituent une réalité également incontournable, un point de départ important pour l'élaboration et la mise en œuvre d'actions sur la forêt et le bois dans le territoire.

c. Les débouchés

En Bouriane les vergers de châtaigniers occupaient une surface importante et constituaient la base de l'activité agricole sur ce secteur. Ils permettaient de nourrir à la fois les hommes et le bétail. On rencontre encore de vieux vergers mais pour la plupart ils ont été exploités et commercialisés vers les usines à tanin (notamment Labruguière dans le Tarn). Les feuilles mortes et les fougères étaient récoltées pour la litière des animaux. La récolte de résine sur les pins maritimes a constitué une activité importante jusqu'aux environs des années 1960.

Les propriétaires essentiellement paysans utilisaient leurs biens comme « tirelire », ils vendaient bois ou des coupes au gré de leurs besoins (achat de matériel, construction d'une maison...). Encore maintenant couper du bois est associé à un besoin d'argent, voire de difficulté « s'il coupe du bois c'est qu'il doit avoir un problème ».

Les « codres » (ou taillis) de châtaignier étaient utilisées pour la fabrication de tuteurs, piquets, planches, charpentes, ainsi qu'en tonnellerie. Le chêne était surtout destiné au chauffage, ou à la confection de charpentes. Il est nécessaire de garder à l'esprit que jusqu'au début du 20^e siècle le bois utilisé pour la fabrication (charpente, bardage, menuiserie...) et l'agencement (meubles, escaliers...) des maisons, granges, séchoirs à tabac... provenait essentiellement du territoire. Les habitants faisaient avec ce qu'ils avaient autour d'eux. La fabrication de charbon de bois existait dans la région et s'est fortement développée durant de la seconde guerre mondiale pour les gazogènes.

Le parquet a été un débouché majeur pendant de longues années, marché qui s'est effondré à cause de la concurrence mondiale, qui a entraîné la fermeture de deux importantes usines situées en Lot-et-Garonne et en Dordogne. Le marché du parquet est toujours fragile et fluctuant, mais des entreprises de transformation perdurent et offrent des produits de qualité en bois local, dans le Lot mais surtout en Dordogne.

L'exode rural et le morcellement foncier conforté par la succession des héritages ont conduit à un étiolement de la tradition forestière sur la partie Bouriane où elle existait, et sur tout le territoire à une perte de connaissance et de gestion des bois. Même si en termes de biodiversité les conséquences ont été positives, cela a conduit à une dépréciation économique des bois. D'où les actions menées en Bouriane depuis des années auprès des propriétaires forestiers pour favoriser la gestion durable et l'amélioration de la qualité des peuplements.

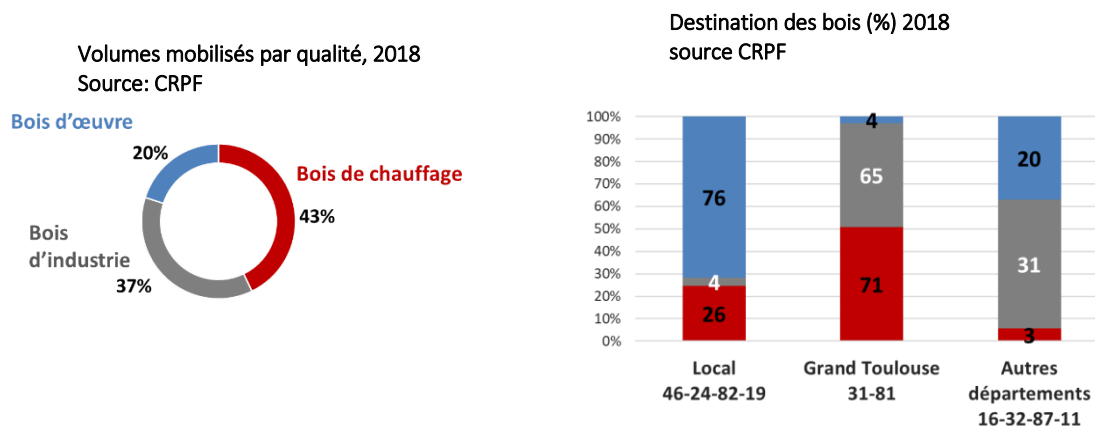
Mais le travail en forêt s'inscrit sur le temps long. Aujourd'hui encore le bois d'œuvre, produit à plus haute valeur ajoutée, représente en volume seulement 20% des débouchés. Cela s'explique également par le fait qu'un arbre, même intéressant économiquement, ne produit pas seulement du bois d'œuvre. Il est nécessaire également de souligner que malheureusement certains bois de qualité partent au bois d'industrie, soit parce qu'il n'existe pas de débouché soit car le tri n'est pas effectué sur la coupe.

A noter que la retombée économique de ce bois d'œuvre reste en local à 76 %. Il sert principalement en rénovation (les scieries proposent du débit sur liste), et dans une moindre mesure en menuiserie et ébénisterie.

Le bois de chauffage commercialisé part essentiellement sur le bassin toulousain. La proportion entre le bois de chauffage distribué en local (1/3) et ailleurs (2/3) peut interroger, d'autant que la part des ménages disposant d'une cheminée ou d'un insert est importante. Mais il faut souligner que ces chiffres ne prennent pas en compte l'ensemble des offreurs de bois-bûche, y compris l'autoconsommation de bois de chauffage qui est très importante et l'offre illégale estimée entre 40%-50 % du volume réel mis sur le marché. Par ailleurs, ces données en volume de bois de chauffage commercialisé incluent seulement le bois issu des forêts privées. Elles ne comprennent donc pas les bois d'élague et de récupération, sources principales des nombreux réseaux de chaleur lotois.

Les bois d'industrie approvisionnent principalement la filière papier (usines dans le 31 et 87), panneaux, mais également les piquets (avec deux entreprises majeures sur le Grand Quercy). En volume les piquets sortent du département, ils sont vendus principalement à de grosses coopératives agricoles. On les retrouve également sur des points de vente en local, mais une marge de progression importante existe, en effet la très grande majorité des piquets vendus sur le territoire sont des produits importés (pin traité d'Europe du Nord).

Données à l'échelle d'un PDM de Bouriane – Source AFB :



Pin maritime et châtaignier, une association qui fait bon ménage !

La Bouriane se situe sur des plaquages sableux du sidérolithique. Le taillis de châtaignier s'y développe depuis de nombreuses années, accompagné d'arbres de futaie qui sont ancestralement des chênes de pays avec des qualités variables en fonction des stations.

Mais depuis l'avènement de la gemme vers la fin du 19^{ème} siècle, le pin maritime a été introduit ici pour aider les agriculteurs à avoir un revenu complémentaire. Les sols sableux avec une acidité plus ou moins forte lui conviennent bien et petit à petit, les hommes ont commencé à cultiver des mélanges « pin/taillis ».

Cette technique sylvicole s'est tout d'abord développée sur le Périgord et les pins se sont semés « presque naturellement » sur toutes les zones à châtaignier (en raison des similitudes de station préférentielle des deux essences).

Au fil du temps, le gemmage perdant de l'ampleur économique, les pins ont fini par faire partie du paysage forestier et les sylviculteurs les ont intégrés dans leurs modèles productifs et s'en sont occupés avec soin. D'autant plus qu'ils se sont rendus compte que le revenu généré par ceux-ci lors des coupes de bois n'était pas du tout négligeable. A tel point que les propriétaires (souvent des agriculteurs ici) l'ont longtemps considéré (et parfois encore aujourd'hui) comme une tirelire de sécurité. En cas de coup dur, ou de besoin financier, on allait chercher quelques pins qu'on vendait à la scierie locale.

L'association de ces deux essences est avantageuse sur plusieurs points. La révolution du châtaignier est d'environ 30/35 ans alors que celle du pin maritime est du double. Il suffit donc de deux révolutions du premier pour exploiter les pins. Ces derniers, gainés par leurs confrères, produisent des grumes de belles qualités, sans nœud parfois jusqu'à 15 mètres ! Elles sont appréciées pour les sciages de menuiserie (parquet, lambris, avivés, moulures...) et aussi pour le déroulage (contreplaqué).

Le châtaignier quant à lui peut également faire l'objet d'éclaircies régulières, et sur les stations où il se comporte le mieux, on peut obtenir de très beaux résultats et permettre de produire des bois d'œuvre de qualité pour des usages qui reviennent à la mode comme les vêtements, le bardage et les lames de terrasses (tout en produisant des bois de piquets et de parquet).

Yann Clément, Centre Régional Midi-Pyrénées - Novembre 2015

i. Prescripteurs et utilisateurs

A l'image du marché français, la construction bois a progressé depuis plusieurs années d'environ 5 % par an. De nombreuses réalisations neuves ou de réhabilitations, privées ou publiques ont émergé, grâce à la volonté des maîtres d'ouvrage, à une communication nationale ou locale et à l'accompagnement d'opérateurs comme le CAUE, l'interprofession, le centre national de développement du bois et le concours de certains architectes et maîtres d'œuvre convaincus.... et grâce aux Pays, PNR et à des collectivités motrices (concours d'architecture, bâtiments démonstrateurs, communication sur l'utilisation du bois de cause).

Alors qu'il y a 15 ans de nombreuses voix s'élevaient contre la maison bois, la donne a changé et désormais ce n'est pas tant le bois lui-même qui pose question que sa provenance, la manière dont les arbres dont il provient ont été gérés et exploités, la façon dont il a été transformé (traitement, colle...).

La marge de progression est encore importante. Car même si l'offre locale en bois ne permettrait pas objectivement d'assouvir un grand nombre de projets (pour des raisons techniques, normatives, de quantité de bois d'œuvre disponible...), le territoire dispose de produits qui peuvent être davantage valorisés en local que ce qu'ils sont actuellement : bois d'aménagement : bordures en piquets, ganivelles, plessis, traverses..., bancs, tables, présentoirs, totems, signalétique, caches poubelles, abris... bois construction : charpente, bardage... Par ailleurs, il existe des bois d'œuvre de qualité qui sont souvent sous-valorisés, il arrive qu'ils ne soient pas triés et partent au bois énergie ou au papier. Enfin, le travail sur la gestion et l'amélioration de la forêt, engagé sur le temps long, permettra d'accroître le volume de bois d'œuvre disponible localement. Les actions favorisant la demande en bois énergie (réseaux de chaleur, chaudières collectives...) peuvent y contribuer : le bois plaquettes peut être issu de coupes d'éclaircie, de détournement... favorisant la production de bois d'œuvre.

Souvent, des freins culturels ou des pratiques tant sur la conception que la réalisation de bâtiment, ont éloigné les forêts et acteurs régionaux du bois des chantiers publics. Mais depuis quelques années, des chantiers publics lotois ont constitué et constituent un levier et une vitrine pour le développement de la filière forêt-bois (bâtiments construits par le Conseil Départemental, par le Syded, les Communautés de communes et communes...). La marge de progression est encore intéressante : entre 2015 et 2018, le Grand Quercy a comptabilisé une soixantaine de projets d'aménagement, de réhabilitation ou de constructions publiques, une minorité a utilisé du bois local.

b. Le bois énergie

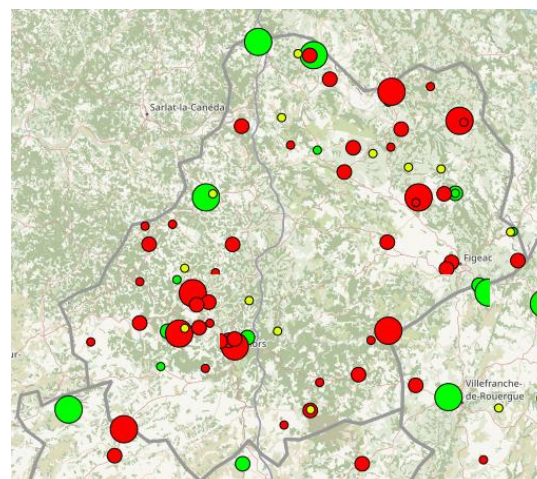
La production de bois énergie existe essentiellement sous trois formes : bois bûche, granulé bois et bois plaquettes. Il est difficile d'avoir des statistiques précises sur le bois bûche car il existe pour ce secteur d'activité beaucoup d'autoconsommation. Officiellement la production de bois bûche oscille entre 50 et 60 000m³ par an sur le département. Comme le montre le schéma au paragraphe C « Les débouchés », le bois bûche part en très grande majorité sur le Grand Toulouse, et le reste en local. Cette donnée est à relativiser compte-tenu du marché noir.

Le granulé bois vise à alimenter des poêles comme des chaudières. Dans le Lot, il est essentiellement fabriqué par une entreprise de seconde transformation située dans le nord du département, qui valorisent ses produits connexes. La création d'une filière granulé à base de produits forestiers n'est pas envisageable compte-tenu du process et des coûts de transformation coûteux.

Le bois plaquettes est issu principalement de coupes d'élagage de bord de route, de broyages issus de chantiers d'exploitations forestières ou de produits connexes de scieries. Il vise à alimenter des chaudières, avec ou sans réseaux.

Le SYDED a impulsé au début des années 2000 la mise œuvre de réseaux de chaleur sur le département (premier mis en service : 2007). Aujourd'hui, sur les 13 réseaux de chaleur du SYDED **5 réseaux sont sur le Grand Quercy : Cahors, Gourdon, Catus, Saint-Germain du Bel Air, Caillac, pour une fourniture de 12,5GWh/an.**

Implantation des chaudières bois énergie, entreprises et collectivités, Lot



- Chaudières à granulés
 - Chaudières à bois déchiqueté
 - Chaudières à sciure et copaux
- Source : Observatoire Bois énergie Occitanie, 2019

Commune	Mise en service	Invest. (HT)	Puissance chaudière bois (kW)	% Bois	Fourniture (GWh/an)	Rend .
Gourdon	2016	3,3 M€	3 000	95%	2	80%
Cahors	2013	2,6 M€	1 700	86%	4,6	64%
Catus	2010	1,6 M€	1 000	96%	2,5	60%
St - Germain - du Bel - Air	2010	1,2 M€	800	96%	2,1	62%
Caillac	2007	0,8 M€	700	99%	1,3	50%

Concernant le parc public, il convient d'ajouter les réseaux ou chaudières gérés directement par les communes et Communautés de communes : Cahors x2, Catus, Sauzet, Trespoux-Rassiers, Nuzejouls, Parnac, Thédirac, Limogne, Prayssac, Communautés de communes (Cazals-Salviac, Quercy Bouriane).

Au total, ce sont 4000T de bois (plaquettes ou granulés) générés par les collectivités, auxquels il convient d'ajouter les 517T de bois pour alimenter les chaudières privées¹².

S'agissant de la provenance des bois : pour les réseaux gérés par le SYDED, l'approvisionnement n'excède pas 50km autour de la chaudière. Depuis quelques années des partenariats sont conduits avec des professionnels afin de répondre à la demande croissante en bois : l'approvisionnement du réseau de Gourdon est un exemple d'économie circulaire : une scierie valorise des produits connexes issus de la fabrication de piquets, les transforme en plaquettes et les livre à la chaudière située à

¹² Source : Observatoire Bois Energie Occitanie

5km. Malheureusement d'autres approvisionnements, d'équipements publics ou privés locaux, viennent de loin, essentiellement par manque de structuration de filière locale. D'où l'intérêt que la Charte pourrait porter aux initiatives de partenaires locaux. Celle de la Chambre d'agriculture qui conduit depuis plusieurs années une action de sensibilisation auprès de agriculteurs propriétaires forestiers et qui a l'ambition d'accompagner des volontaires à diversifier leurs revenus en structurant une filière bois-bûche. La SCIC Bois énergie Lot, quant à elle, a été créée pour monter et gérer de « petits » réseaux de chaleur (chaudières < 700KW), en structurant, pour chaque projet, un modèle économique autour de tous les maillons de la filière, des propriétaires aux consommateurs en passant par les professionnels, les élus... Sans oublier l'expertise de l'Agence de l'énergie Quercy Energies qui œuvre dans le domaine depuis plusieurs dizaines d'années.

Les contributions de la filière forêt-bois aux enjeux prennent différents aspects et passent par une véritable gestion durable de la ressource, des récoltes de bois régulières, la valorisation du matériau bois et l'utilisation énergétique des sous-produits et des produits en fin de vie. En effet, le bilan carbone neutre du bois (Cf. paragraphe « puits carbone ») n'est valable que si les matériaux bois qui stockent du carbone sur le long terme sont développés (bois construction par exemple).

c. Les activités sylvo-agricoles

Le sylvopastoralisme

La pratique consiste à doser le couvert afin de garantir la pérennité du boisement et d'assurer l'abri du bétail et la croissance de l'herbe. Les objectifs multifonctionnels portent à la fois sur le paysage, le maintien de la diversité des milieux ouverts, l'amélioration des forêts, la prévention des incendies, la récolte de bois et le maintien de l'emploi. Certains conflits d'usage du sol peuvent apparaître.



Le Conseil départemental conduit depuis plusieurs dizaines d'années une politique de reconquête des espaces embroussaillés, avec de nombreux partenaires : PNR des Causses du Quercy, ADASEA, Chambre d'agriculture. Celle-ci a été mise en œuvre pour répondre à la diminution du nombre d'éleveurs et le morcellement de la propriété foncière qui ont entraîné une fermeture progressive des paysages, rendant certains territoires vulnérables aux risques incendies et à la perte de la biodiversité.

La mise en place d'Associations Foncières Pastorales (AFP) permet aux propriétaires de partager des objectifs, de mutualiser et de contractualiser avec un ou plusieurs éleveurs. En 2019, sur la vingtaine d'AFP lotoises 12 sont sur le Grand Quercy.

L'agroforesterie

L'arbre hors-forêt est présent dans notre territoire sous plusieurs aspects : isolé au milieu des champs, en alignement au bord des routes, taillé en « trogne » ou encore dans les haies champêtres.

Auparavant parfaitement associé à l'activité agricole, il a perdu de son importance avec les remembrements et la prédominance de certaines pratiques culturelles dénudant les terres agricoles. Cela fait cependant quelques années que ses multiples fonctions sont de nouveau recherchées, en réponse aux enjeux environnementaux, à la crise économique agricole, à l'urgence de la préservation de l'eau et des sols. Des résultats probants ont été obtenus par bien des agriculteurs, encouragés par la recherche et les politiques agricoles¹³.

¹³ Chambre d'agriculture du Lot

L'agroforesterie consiste à associer sur une même parcelle une production agricole avec un peuplement d'arbres (essences forestières principalement) de faible densité. Elle permet d'optimiser les productions, de protéger les animaux et les cultures, d'augmenter les services environnementaux.

L'agroforesterie manque de statistiques fiables. Néanmoins on dénombre quelques projets mis en œuvre sur le Grand Quercy, avec un potentiel situé particulièrement sur le sud du territoire.

d. Les autres activités économiques

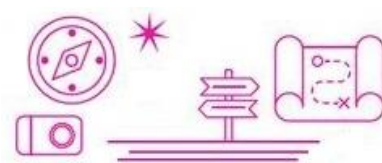
Beaucoup d'autres activités économiques sont en lien avec les arbres et les forêts sans que l'on puisse toutes les qualifier et les quantifier. Il s'agit des activités de loisirs ou touristiques de pleine nature (ballades, randonnées, cueillette...), mais également des hébergements qui bénéficient d'un cadre ou d'un couvert boisés, qu'ils soient insolites, en camping ou en gîte.

Il est difficile de quantifier le poids économique de ces activités mais les arbres et les forêts du Grand Quercy participent indéniablement à la caractérisation d'un territoire « vert » et contribuent ainsi à l'attractivité du territoire (nouvelles populations et touristes).

Il faut noter la présence sur le territoire d'un verger à graines de 170ha à Lavercantière, installé à partir des années 1970. En effet, l'Etat a engagé, il y a 40 ans, un programme d'installation de vergers destinés à produire des graines forestières de qualité (espèces les plus utilisées). L'objectif était d'améliorer la qualité génétique des graines et des plants forestiers utilisés dans les boisements et reboisements, et de rendre ces derniers plus productifs. Les récoltes effectuées depuis leur entrée en production s'élèvent à 9.6 tonnes de graines : 3 tonnes pour le Pin maritime jusqu'en 2000, 4.4 tonnes pour le Pin Laricio, 1.8 tonnes pour le Douglas et le reste pour les 3 autres essences des vergers. Ces productions correspondent à l'établissement, sur 30 ans, de 155.000 ha de plantations, dont 51% de Pin Laricio, 26% de Douglas et 13% de Pin maritime. D'une façon générale, la production des vergers de l'Etat appartient aux deux meilleures catégories de commercialisation définies au niveau européen : « testée » (la supériorité de l'origine des graines a été démontrée sur des critères donnés, comme la vigueur, la qualité du bois, la branchaison, la résistance aux gels de printemps), et « qualifiée » (l'origine des graines est connue et sa supériorité est en cours d'évaluation). La part du marché prise par ces graines est d'autre part devenue remarquable au cours des 10 dernières années : 90% du marché pour les graines de Douglas, 95% pour les graines de Pin Laricio et 80% pour celles de Mélèze d'Europe. Ces vergers n'assurent pas qu'une fonction économique : ils participent à la conservation de génotypes forestiers remarquables et contribuent aux efforts en matière de Recherche & Développement dans le domaine forestier au niveau national et international.¹⁴

2. Fonctions sociales de la forêt

Par fonction sociale des forêts, on entend essentiellement les services qu'elles rendent pour les activités de loisirs et de tourisme. Certes les forêts sont des lieux privilégiés de loisirs, de détente et de tourisme mais elles sont également des lieux de découverte de la faune, de la flore et des paysages.



La forêt n'étant pas une « destination » en tant que telle, il n'existe pas de statistique réalisée par les opérateurs qui quantifierait le nombre de visiteurs et leur typologie. Selon une enquête de l'Office National des Forêts, 51 % des français se rendent en forêt au moins une fois par mois. Ils y vont d'abord pour se promener, puis cueillir des fleurs et des champignons et enfin y faire du sport.

¹⁴ François Wencélius, Octobre 2013

Le territoire comporte des paysages variés et de vastes espaces propices aux sports de plein air et à la découverte. Il attire en été de très nombreux visiteurs susceptibles d'exercer une pression croissante à l'intérieur et autour des espaces forestiers. Ces activités touristiques rurales contribuent cependant à la vie économique locale et sont encouragées par les collectivités. Les risques d'incendie liés à cette fréquentation, quoique relativement modérés, ne peuvent pourtant pas être ignorés, ainsi que d'éventuels conflits comportementaux.



Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy a établi un plan de référence délimitant diverses zones de leur territoire dans lesquelles différents types d'enjeux ont été identifiés. Cette utilisation croissante des forêts privées à des fins touristiques (randonneurs à pied, cyclistes, cavaliers, conducteurs d'engins motorisés) peut aussi avoir de lourdes conséquences sur la responsabilité civile des propriétaires forestiers.

Sur les points de vigilance, il peut être noté également les problèmes que peuvent engendrer la cueillette sauvage (champignons, fruits à coque...), qui ont donné lieu sur certaines zones à la création d'associations de propriétaires et la mise en place d'actions de communication et de contrôles avec gardes assermentés (ex : Duravel Nature).



Une fonction sociale souvent oubliée est celle de la transmission de patrimoine. C'est d'autant plus important sur le sujet de la forêt qui se passe sur le temps long, accentué par les effets climatiques qui poussent à une adaptation constante de la gestion forestière. La sous gestion forestière actuelle vient principalement de l'exode rural, des héritages qui ont participé au morcellement foncier, et des connaissances des « anciens » qui n'ont pas suivies... La transmission des patrimoines forestiers apparaît comme un élément essentiel pour la mise en œuvre d'opérations sur le long terme.

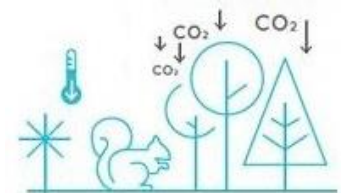
Alors que les villes gagnent toujours plus de terrain sur les espaces ruraux, que la pollution s'observe dans plus en plus de milieux, la mise au vert devient bien plus qu'une mode. Pour certains c'est une nécessité, et c'est d'ailleurs un choix que d'habiter dans le Lot. Pour d'autres, cet apport de la nature n'est pas une évidence. Quoiqu'il en soit, les bénéfices de la nature et particulièrement des arbres sont étudiés scientifiquement depuis plusieurs dizaines d'années, notamment en Scandinavie et au Japon dont les habitants ont un penchant particulier pour la nature, mais en France également (INRA et CNRS notamment). **La contemplation de paysages naturels, et davantage encore l'immersion dans un écosystème forestier favorisent le bien-être, impactent positivement le système immunitaire et font baisser le stress.**



3. Fonctions environnementales de la forêt

a. Biodiversité

Le territoire, rural et relativement préservé, dispose déjà d'un certain nombre d'outils de gestion et de protection (Natura 2000, Parc Naturel Régional des Causses du Quercy) et d'inventaires faisant état de milieux naturels remarquables (ZNIEFF de type 1 et de type 2). Le territoire est couvert à 40% par des réservoirs écologiques. Certaines espèces emblématiques ont d'ailleurs pu y être recensées (orchidées Ophrys, loutre, hibou grand-duc, faucon pèlerin, circaète Jean le Blanc, caille des blés, perdrix rouge, alouette des champs, lézard ocellé). Les grands mammifères sont aussi présents à des degrés divers.

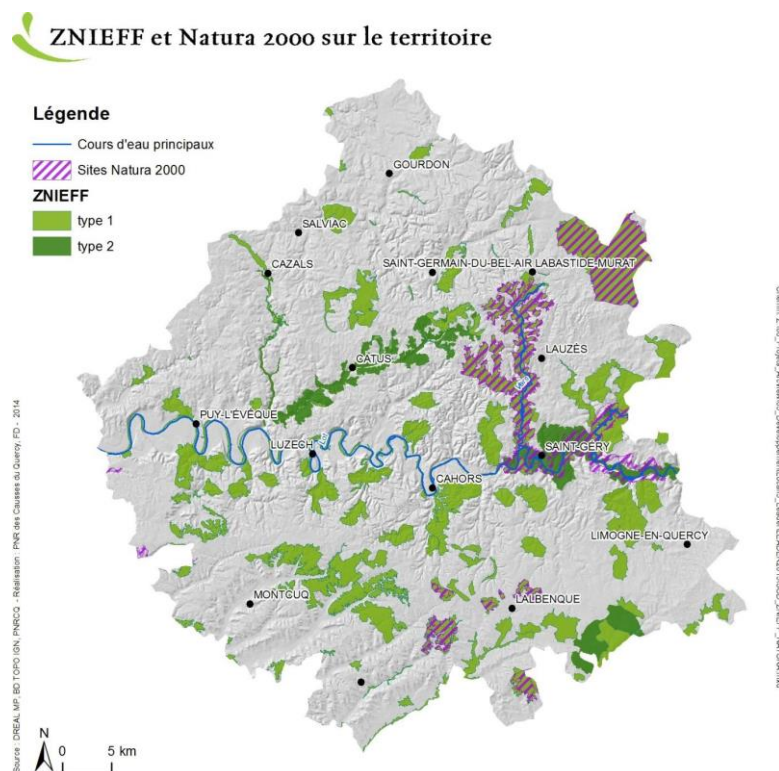


A noter également la présence d'Espaces Naturels Sensibles : Vallée de la Masse, Landes du Frau et le Dégagnazès, la Brauhnne, le marais de Saint Cirq Madelon, Le Piage, grottes de Pech Merle, Liauzu, Mont St Cyr, Igue d'Aujols.

Malgré cette richesse spécifique, plusieurs menaces pèsent sur ce territoire.

D'abord, l'agriculture, qui a façonné les paysages lotois, connaît des difficultés depuis plusieurs dizaines d'années. Le contexte économique et politique a entraîné une transformation de l'activité, ainsi que le déclin du nombre d'exploitants. De fait, l'activité agricole se concentre aujourd'hui sur les terres les plus riches et les plus faciles à exploiter. L'abandon des prairies autrefois utilisées à des fins agro-pastorales favorise l'embroussaillage, la fermeture des milieux et l'uniformisation du paysage.

Cette dynamique de reconquête naturelle par les espaces boisés entraîne un risque de perte de la biodiversité associée aux espaces ouverts et agricoles.



Une réflexion autour du maintien des milieux ouverts est certes un des enjeux majeurs de ce territoire mais pas nécessairement à traiter de manière systématique ; il faut aussi considérer cet enjeu en considérant le volet socio-économique et en particulier la valorisation de l'élevage extensif.

Plusieurs espèces de coléoptères saproxyliques remarquables sont également présentes sur le site. Outre la large présence du Lucane Cerf Volant ou du Grand Capricorne du chêne, le territoire héberge le rare taupin violacé connu d'une vingtaine de localités en France. Une donnée de *Rosalia alpina* est également connue proche de la limite Nord-Ouest du territoire. La présence de telles espèces met en exergue l'intérêt de vieux boisements et des vieux arbres sur le territoire. Ces éléments constitutifs du paysage, par ailleurs largement profitable à la biodiversité ordinaire et remarquable, sont toutefois menacés par l'abandon des pratiques agropastorales et des pratiques sylvicoles parfois défavorables.



Ce territoire est également caractérisé par une importante diversité chiroptérologique avec des espèces emblématiques tel que le Rhynolophe euryale ou le Minioptère de schreibers. Ces espèces se concentrent fortement dans les vallées encaissées du Lot et du Vers en raison des lieux de gîtes nombreux liés au réseau karstique et aux falaises. Le secteur du causse également revêt une importance forte pour ces espèces, notamment par l'attractivité de son bâti. Le Quercy Blanc, par son bâti (églises, maisons anciennes...), la présence de quelques vieux arbres et de quelques grottes (ex : Benech) est également occupé par de nombreuses chauves-souris parmi lesquelles le murin de beicshtein.

De manière générale, le Circaète Jean le blanc est bien représenté sur l'ensemble des zones forestières. Il y côtoie parfois l'Autour des palombes. Les deux espèces nécessitent une importante tranquillité de leurs sites de nidification. De fait, la gestion forestière doit être menée en concertation étroite avec les acteurs naturalistes qui possèdent la connaissance de ces secteurs. Il convient d'être attentif à l'enjeu que représente la préservation des milieux forestiers mûres et donc d'avoir une certaine vigilance quant au développement d'essais de cultures monospécifiques d'essences orientées « spécial changement climatique » (souvent des conifères originaires de régions plus sèches). Ces grandes plantations linéaires et non variées ne présentent qu'un intérêt très minime pour l'avifaune face à la chênaie spontanée.

Le territoire est caractérisé par des paysages variés, il peut être divisé en quatre zones agro-géographiques aux enjeux écologiques distincts qui représentent autant d'entités paysagères.¹⁵

- Le Quercy Blanc au sud
- La vallée du Lot, qui traverse le territoire d'Est en Ouest
- La Bouriane au nord-ouest
- Les Causses à l'est et le long de la vallée du Lot

Tableau récapitulatif des enjeux :

	Enjeux	Piste
Quercy Blanc	eau, maintien des surfaces agricoles et des corridors écologiques, densification de l'habitat	Favoriser le maintien et l'entretien des points d'eau Favoriser le maintien de milieux ouverts et de modes de gestion raisonnés Maintenir le réseau de haies existant au niveau des exploitations agricoles Maintenir les vieux boisements Identifier les déplacements de la faune et reconstituer si besoin des continuités écologiques (haies, fossés, etc.) Conservation des caractéristiques des vieux bâtis
Les causses	maintien des milieux ouverts et connectivités avec les espaces agricoles	Favoriser une mosaïque de paysages Favoriser le maintien de milieux ouverts et les modes de gestion raisonnés Maintenir la continuité écologique avec les haies agricoles Maintenir les vieux boisements Conservation des caractéristiques des vieux bâtis
Vallée du Lot	maintien d'une ripisylve fonctionnelle et de prairies alluviales	Favoriser le maintien d'une ripisylve fonctionnelle Favoriser le maintien des prairies alluviales Maintenir les vieux boisements Adapter les activités de loisirs aux enjeux biodiversité
Bouriane	maintien des milieux ouverts	Favoriser le maintien de milieux ouverts et les modes de gestion raisonnés Maintenir les vieux boisements Adapter la gestion des forêts et les activités de loisirs aux enjeux biodiversité

¹⁵ Conservatoire des Espaces Naturels Midi-Pyrénées - avis Scot

b. Equilibre sylvocynégétique

Il s'agit de l'équilibre forêt et faune sauvage. Le chevreuil est présent sur toutes les communes, et encore en extension sur certains secteurs, tout comme le sanglier. Venant de Dordogne et de Corrèze, et initialement présent sur la Bouriane, le cerf conquiert les territoires de causses et de vallées depuis quelques années, avec quelques groupes présents aussi sur le Quercy Blanc. La mise en place de protections (coûteuses notamment s'il s'agit de clôtures) pour éviter des dégâts importants aux jeunes plants est recommandée. Le retour, sur certains secteurs, à un équilibre acceptable des populations est absolument nécessaire pour permettre le renouvellement des peuplements forestiers.

Un comité départemental PEFC animé par la Fédération des chasseurs du Lot, réunissant un grand nombre d'acteurs concernés (propriétaires forestiers, services de l'Etat, CRPF, ONF, ONCFS, représentants agricoles...), permet de définir un diagnostic (sur la base de données chiffrées : suivis nocturnes, prévisionnel de plantations, dégâts forestiers enregistrés...) et des préconisations en matière de prélèvements par espèces de cervidés et par zones géographiques (plan de chasse). Ces préconisations sont transmises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage qui propose au Préfet des quotas par demandeur de plan de chasse. Le Préfet prend ensuite pour chaque demandeur un arrêté préfectoral annuel attributif. Les plans de chasse doivent être sollicités par les associations de chasse ou les propriétaires directement.

L'organisation de la chasse est atypique dans le Lot : sur les 497 structures de chasse, seules 28 sont des Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA). Les autres sont des associations loi 1901 (une ou plusieurs à l'échelle d'une commune) qui regroupent chasseurs et propriétaires terriens, qu'ils soient chasseurs ou non chasseurs. Tous les propriétaires terriens qui ont apportés leur droit de chasse aux associations deviennent adhérents.

Mais tous les propriétaires, non adhérents à une association de chasse, ne demandent pas de plan de chasse. Un propriétaire forestier seul peut en faire la demande auprès de la DDT, mais c'est rarement le cas. Des secteurs non chassés peuvent constituer des « réservoirs » et occasionner autour des dégâts parfois importants. Malgré les campagnes d'information, force est de constater qu'il persiste un manque de connaissance des propriétaires forestiers sur les enjeux et dispositifs (demande de plan de chasse, de déclarations de dégâts...) et d'aide (protection des plants...).

Depuis 2004, la Fédération Départementale des Chasseurs est engagée dans une démarche PEFC pour conduire une gestion concertée. Lorsqu'un problème survient, un comité local peut être mis en place (avec tous les acteurs locaux concernés). Les problèmes peuvent se gérer à l'échelle d'une ou de quelques communes.

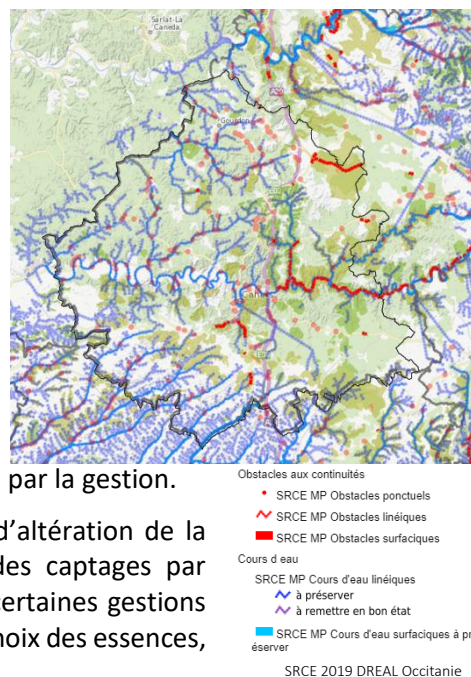
c. Protection des sols et ressource en eau

Comme le montre la carte, le territoire comporte un réseau hydrique important. Ayant très peu recours au travail physique du sol et pratiquement jamais aux amendements chimiques, la sylviculture est un mode de valorisation des terres qui perturbe peu le fonctionnement naturel des sols. Il participe ainsi à la préservation de la qualité de ressource en eau.

De plus, le couvert forestier assure une protection des sols vis-à-vis des pluies de forte intensité ou du vent. La forêt limite les glissements de terrain, les éboulements, les coulées de boue, les inondations etc. en zone pentue.

Dans un contexte de changement climatique, ces phénomènes naturels pourraient se développer, ce qui souligne encore plus l'importance de ce service rendu par les écosystèmes forestiers. Bien sûr, si le rôle de la forêt est généralement largement bénéfique, il peut être modifié par la gestion.

Ainsi, certaines pratiques présentent parfois des risques d'altération de la ressource en eau (exploitation mécanisée à proximité des captages par exemple, ou tassement des sols sensibles) et à l'inverse, certaines gestions permettent de renforcer les bénéfices offerts par la forêt (choix des essences, coupes d'éclaircie...).



Sur le Grand Quercy on dénombre 12 captages en forêt, sur la partie centre et ouest du territoire¹⁶.

Par ailleurs, il convient de souligner les bénéfices en matière de rétention d'eau du système racinaire des arbres, utile en agro-foresterie par exemple.



Enfin, la protection des sols limite l'érosion. En effet, la présence d'un couvert végétal, et particulièrement d'un couvert forestier change complètement l'intensité de l'altération et de l'érosion. Les parties souterraines des arbres et les champignons associés respirent et libèrent du CO₂. Un couvert arboré, produit de la matière organique qui en se décomposant génère des composés. Les racines des arbres peuvent s'insinuer dans des fractures et les agrandir, voire en créer de nouvelles, ce qui augmente les surfaces de contact et d'échange eau du sol et roche mère. Toutes ces actions favorisent l'altération chimique des minéraux de la roche mère. À l'opposé, la présence d'un sol (engendré par un couvert végétal) et surtout la présence de racines abondantes dans ce sol, qui fixent et retiennent les parties désagrégées de la roche mère, limite considérablement l'érosion mécanique par les eaux de ruissellement¹⁷.

d. Puits carbone

Les forêts absorbent du CO₂ et le stockent dans les bois et les sols. Les surfaces forestières et l'utilisation du bois matériau permettent de séquestrer le carbone de l'atmosphère et de créer des puits de carbone, ce qui compense une partie des émissions. A la base de ce phénomène, la

¹⁶ Guide pratique sur des recommandations forestières pour les captages d'eau potable, CRPF, 2011

¹⁷ Cyril Langlois et Pierre Thomas, ENS Lyon

photosynthèse, réaction chimique qui transforme des molécules d'eau et de gaz carbonique en molécules d'oxygène et de matière organique, grâce à l'énergie lumineuse.

Les écosystèmes forestiers abritent 80% du carbone de la végétation terrestre et 40% du carbone des sols. La fonction des puits de carbone et de contrer l'augmentation du CO2 atmosphérique.

La filière forêt-bois constitue un atout majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets :

- Par la séquestration de carbone générée par la croissance des forêts, mais également avec un fort potentiel par le stockage dans les produits issus de la forêt (bois construction, mobilier, ameublement, bois-énergie, ...) ;
- Par la substitution d'autres matériaux plus énergivores et la substitution d'énergies fossiles.



Ainsi, la valorisation des ressources en bois constitue un atout incontournable pour la promotion de l'économie verte dans le Grand Quercy.

Il n'existe pas de données permettant de quantifier la fonction de puits carbone des forêts du territoire. Cela pourrait faire l'objet d'un diagnostic spécifique.

e. Energie

Les enjeux énergétiques sont de plus en plus abordés actuellement dans les projets de développement vu l'accentuation des défis climatiques.

15 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicule) et leurs compétences (transport, déchet, distribution de l'énergie et de chaleur, notamment via les réseaux de chauffage urbain). Parallèlement à cela, dans les collectivités, les factures d'énergie représentent 5 à 10% du budget général¹⁸.

La collectivité a donc un rôle d'exemplarité. Elle doit être moteur de changement pour son territoire et garante, dans la durée, des engagements pris. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Il s'agit du volet opérationnel, à l'échelle intercommunale, de la mise en place du schéma régional climat air énergie (SRCAE).

La place de la filière forêt bois dans les PCAET est essentielle car elle contribue à de nombreux objectifs territorialisés, par son aspect multifonctionnel.

La filière forêt-bois conserve un rôle stratégique dans l'accompagnement de cette adaptation, et regagne en importance dans le cadre de la transition écologique comme énergétique. Elle dispose d'atouts indéniables en matière de lutte contre le changement climatique, en considérant le cycle de vie de la forêt et de ses produits.

Il est important de rappeler que ceci n'est possible que dans le cadre d'une gestion durable, en valorisant au mieux cette capacité de stockage : en effet ce sont les sols et le bois d'œuvre qui captent le plus quantitativement et durablement le carbone. Autrement dit, ce n'est qu'en

¹⁸ ADEME, 2017

favorisant la production et la consommation de bois d'œuvre local, et en évitant d'impacter les sols que le bilan carbone du bois est intéressant.



Silos de plaquettes du SYDED

En 2015, le Grand Quercy est classé parmi les 18 territoires à énergie positive pour la croissance verte en France. Le Grand Quercy a conduit en 2018 un schéma des énergies renouvelables qui a fait un état des lieux et analysé le potentiel du développement de la biomasse forestière, que l'on trouve essentiellement sous forme de bûches, granulés ou plaquettes.

La consommation sur le Grand Quercy est estimée à 10 000 tonnes équivalent pétrole (tep), le gisement supplémentaire disponible au niveau du territoire d'étude est estimé à 110 000 tep (95 000 pour le Bois d'Industrie/Bois énergie et 15 000 pour le Menu Bois).

La biomasse forestière est estimée dans le schéma des Energies renouvelables du Grand Quercy comme une source d'énergie verte à fort potentiel pour le territoire, considérant les avantages suivants :

- Lorsque le bois se substitue à une énergie fossile, son bilan carbone est positif (considérant les éléments indiqués plus haut).
- Cette ressource est renouvelable qui contribue à l'indépendance énergétique du territoire. Elle garantit des prix plus stables que ceux des combustibles fossiles.
- Le développement du bois énergie crée une valorisation pour la forêt qui peut encourager la production de bois d'œuvre.
- Enfin la mise en place de filières locales implique un développement économique et la création d'emplois que ce soit pour la production du combustible et sa préparation ou pour l'entretien des installations de chauffage.

Auxquels il pourrait être ajouté l'acceptation sociale aisée pour les projets incluant le bois énergie, par rapport à d'autres énergies, fossiles ou vertes.

f. Le risque incendie

La proportion de feux d'été est plus importante que ceux d'hiver. Les départs de feux d'été ont principalement pour origine les travaux agricoles, des incinérations dans les dépôts d'ordures, mais aussi des travaux sur voiries (épareuse,...), des incidents le long de voies ferrées. Les départs de feux d'hiver sont eux essentiellement dus à des écobuages mal contrôlés. On note aussi des feux déclarés sur d'autres départements qui, poussés par des vents d'ouest, entrent dans le département. Et beaucoup de feux ont une origine inconnue. Même si les vents d'ouest sont les plus courants, une large majorité de surfaces incendiées est apparue dans des conditions de vents d'orientation Sud Est.

La surface totale incendiée depuis 1993 représente environ 2 000 ha. Les zones principalement touchées se situent en Bouriane, et dans la Vallée du Lot et du Célé.

La déprise agricole est marquée sur le Grand Quercy comme dans tout le département. Elle occasionne le problème de la gestion des espaces et on constate un milieu qui se referme

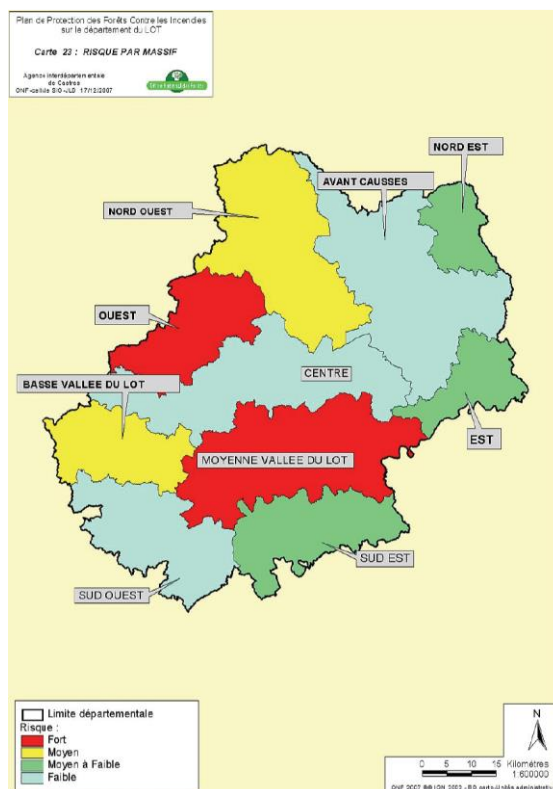


Feu de Cajarc, 2018. Source : France 3 Région

progressivement (disparition des chemins, des sentiers,...). L'espace naturel, qui occupe une place importante dans le département, est essentiellement composé de propriétés privées. Certaines zones sont à risque fort : la Bouriane, les vallées du Lot et du Célé. Si les vents d'ouest sont dominants sur l'année, c'est par vents de sud et vents d'est que les risques sont les plus forts.

Durant l'été 1989, les incendies de Cabreret et Montbrun ont déclenché chez les agriculteurs une prise de conscience de leur rôle dans la gestion de l'espace rural et une mobilisation pour lutter contre les incendies par l'entretien pastoral. L'opération Lot/Célé (1990-1994) a permis de mettre en œuvre les premières actions agri-environnementales visant la réouverture d'espaces embroussaillés et leur entretien pastoral.

A noter que l'incendie de 2018 sur la zone de Cajarc, dévastant environ 150 ha, a été un des plus importants connus sur cette année en France métropolitaine.



Le Plan de Protection des Forêts contre les Incendies (PPFCI), est inscrit dans la loi d'orientation forestière de 2001 et le code forestier. Dans le Lot, il est réalisé à l'échelle départementale sous l'égide un comité de pilotage animé par la Direction Départementale du Territoire. Le dernier en date couvre la période 2015-2025.

Les objectifs du PPFCI concernent d'une part la diminution du nombre d'éclosions de feux de forêts et des superficies brûlées, d'autre part, la prévention des conséquences de ces incendies sur les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les milieux naturels. L'analyse du risque, croisement de l'aléa (probabilité qu'un événement survienne) et des enjeux (conséquences de l'événement sur les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les milieux naturels), se situe au centre de la problématique des PPFCI. Le document est disponible sur le site de la Préfecture du Lot.¹⁹

Sur le territoire du Grand Quercy deux zones à risque fort sont présentes, les massifs Ouest et Moyenne vallée du lot, est une zone à risque moyen, le massif de Basse vallée du lot.

Plusieurs axes ont été définis, desquels découle un plan d'actions :

- Informer pour prévenir le risque feux de forêts
- Améliorer la connaissance en matière de feu et d'équipements pour améliorer la protection des forêts
- Entretenir les espaces naturels
- Prendre en compte le risque feu dans la gestion forestière
- Améliorer les systèmes de surveillance.

Des actions concernent l'ensemble du département, et plusieurs sont à déployer prioritairement sur les massifs à risque fort et moyen.

Par ailleurs, il est prévu de mettre en œuvre, dans les communes à risque, des Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF). L'élaboration d'un PPRIF relève de la responsabilité de

¹⁹ Source : Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie dans le Département du LOT 2015 –2025

l'Etat mais se déroule en étroite concertation avec les collectivités territoriales concernées. A l'échelle d'une commune ou d'un groupe de communes, et à la précision du cadastre, ils définissent les règles relatives à l'urbanisation, l'aménagement, la prévention et la sauvegarde des personnes et des biens. Ils sont annexés aux plans locaux d'urbanisme et sont opposables aux tiers.

VII. Enquête qualitative auprès des acteurs de la Charte

La démarche de diagnostic a été consolidée par la constitution d'un matériau empirique d'enquête auprès des acteurs de la forêt (professionnels, institutionnels, propriétaires forestiers, gestionnaires, artisans de bois...); dans le but d'identifier ses atouts, faiblesses, enjeux et opportunités de développement. Cela a consisté à mener des enquêtes qualitatives de type semi-directives. Cette approche permet à la fois d'appréhender les enjeux selon des points de vue individuels et d'encourager les différents acteurs et usagers à s'impliquer dans la phase de réalisation du plan d'actions.

Etant donnée la diversité et le grand nombre des acteurs dans ce territoire, le choix s'est porté sur une classification qui permet d'avoir des échantillons représentatifs des différentes parties prenantes de la charte. Trois catégories ont été identifiées : les acteurs institutionnels et professionnels de la forêt, les acteurs économiques de la filière bois et les propriétaires forestiers.

72 enquêtes ont été effectuées :

- 40 acteurs institutionnels et professionnels
- 16 acteurs de la filière forêt-bois
- 16 propriétaires forestiers

Les contenus des 4 thèmes présentés ci-après sont très imbriqués, à l'image des enjeux auxquels ils font référence.

1. Thème : enjeux environnementaux

La majorité des acteurs institutionnels et professionnels de la forêt, des propriétaires forestiers et des acteurs de la filière bois ont évoqué l'enjeu de la gestion durable des ressources forestières ainsi que celui des effets du changement climatique sur la forêt.

En ce qui concerne la gestion forestière durable, les spécialistes de la forêt considèrent que la sylviculture alternative ou irrégulière (douce) basée sur des coupes de bois régulières et de faible intensité est peu pratiquée (généralement des coupes rases sont effectuées dans la forêt) du fait d'un manque de communication et des aides aux travaux de replantation.

Ils pensent également qu'une partie des peuplements existants nécessitent une coupe d'amélioration (repérage et sélection des plus beaux arbres afin de favoriser leur croissance optimale par éclaircie) et que la gestion forestière doit prendre en considération la biodiversité floristique et faunistique dans la forêt et la possibilité d'invasion par certaines espèces invasives.

Ils affirment aussi que le bucheronnage par la main d'œuvre non qualifiée constitue un grand problème d'exploitation du bois étant donné que le manque de technicité peut être néfaste pour la régénération des essences dans le cadre d'une gestion irrégulière.



Débardage avec Cheval de fer, réalisé par Pierre Maitailié

Le sylvopastoralisme est une activité intéressante puisqu'elle permet non seulement de faire pâturer les animaux mais aussi d'entretenir les paysages. Cependant, cette activité n'est pas suffisante pour le débroussaillage des chemins et des espaces : il faut un passage des engins au préalable.

Les professionnels pensent aussi que le sylvopastoralisme n'est pas une activité assez pratiquée dans la forêt mais elle pourra être préconisée afin de valoriser d'autres ressources et accroître le revenu des propriétaires.

Les exploitants forestiers ont évoqué le problème de la complexité des démarches administratives et juridiques qui peuvent freiner parfois l'exploitation du bois pour des raisons de préservation de la nature et de sécurité. Par ailleurs, il y a des élus et des riverains qui sont contre les coupes du bois par méconnaissance des métiers forestiers et de l'importance de la mobilisation du bois dans le développement économique et sociale du territoire (amalgame avec la déforestation).

Les propriétaires forestiers ont évoqué aussi les problèmes d'exploitation d'autres ressources forestières (vols de champignons, de châtaignes...). La pratique de la chasse compliquée à cause, selon les acteurs, des exigences des quotas de chasse. La majorité des propriétaires ont parlé du problème de dégâts du gibier qui constitue un souci de gestion forestière. En effet, le nombre des cervidés (chevreuils et cerfs essentiellement) qui détruisent les jeunes plantations et empêchent la régénération naturelle des peuplements, est en croissance. Dans ce contexte, le morcellement du foncier constitue un obstacle à la gestion forestière mais aussi à la gestion des droits de chasse par les propriétaires forestiers directement concernés et intéressés par la régulation du grand gibier en vue de réduire les dégâts. En fait, les propriétaires des petites surfaces forestières sont indifférents de la protection de leurs bois tant qu'ils ne l'exploitent pas contrairement aux grands propriétaires qui accordent plus d'importance à leurs forêts : ils installent donc les équipements nécessaires pour la protection des arbres et ils coopèrent plus avec les chasseurs et les structures de chasse.

Parmi les problèmes qui empêchent l'exploitation de la ressource bois, plusieurs acteurs enquêtés ont parlé des effets des changements globaux, plus spécifiquement le dépérissement des peuplements du châtaignier à cause de la sécheresse et les maladies qui attaquent cette essence (chancre, cynips...), donnant ainsi une mauvaise réputation à la qualité de son bois, bien qu'il soit un bois noble à la base, ayant un potentiel important, que ce soit pour la construction (structure, extérieur...), la fabrication des piquets ou des parquets et qui résiste bien aux attaques de champignons...

Le problème de dépérissement du peuplement du châtaignier est engendré par la sécheresse et de l'accentuation des effets du changement climatique sur la forêt. Une prise en compte de ces nouveaux enjeux environnementaux est indispensable pour assurer une forêt plus résiliente. Dans ce contexte, la valorisation des services écosystémiques rendus par la forêt est de plus en plus pris en considération dans les projets de développement des territoires forestiers notamment le rôle de la forêt dans la régulation des écosystèmes (séquestration du carbone, niche écologique, protection contre l'érosion...), l'érosion (strates géologiques), l'approvisionnement (produits ligneux et non ligneux) et la fonction sociale (tourisme, loisir, paysage,...).

L'adaptation au changement climatique renforce encore le contexte d'incertitude pour les forestiers dans leurs choix relatifs aux essences et aux modes de gestions sylvicoles lors de la plantation. De plus, il n'est pas simple de savoir les tendances et les attentes fluctuantes des consommateurs dans les années à venir. En fait, il y a un important effet de mode dans l'utilisation de type de bois qui conditionne les marchés.

Concernant la filière bois-énergie, les acteurs concernés ont confirmé que le potentiel de valorisation du bois énergie et des sous-produits bois dépend du niveau de transformation qui est relativement faible en Bouriane à cause de la sous exploitation du bois en général. Les principales contraintes de ce type de valorisation sont le coût des équipements (chaufferies collectives...), des transformations et de transport du bois ainsi que les coûts de fonctionnement : l'exigence des normes engendre aussi des coûts supplémentaires comme les filtres...

A ce sujet, une inquiétude émise particulièrement par les élus et partenaires de la Charte, porte sur les dispositifs d'accompagnement financier des réseaux de chaleur. Ceux-ci ont évolué et ne s'intéressent plus qu'aux « grands projets ». Le Lot est un territoire peu dense et est arrivé à saturation de grands projets.

Un autre élément négatif qui a été parfois relevé est la pollution engendrée par la combustion du bois. Celle-ci peut exister, surtout pour les foyers ouverts (cheminée) ou lors d'incinérations sauvages. Les rejets dans l'atmosphère sont considérablement réduits avec des chaudières équipées de systèmes de filtration efficaces tels que l'impose la réglementation. A noter que deux foyers ouverts émettent plus de poussières qu'un réseau optimisé pour 100 maisons individuelles.²⁰

Le niveau actuel de la valorisation énergétique des produits connexes de l'industrie du bois (scieries, menuiseries) est plutôt satisfaisant dans les entreprises de Bouriane, contrairement aux autres entreprises dans le reste du Grand Quercy dont le niveau de valorisation est moyen et pourra être encore amélioré. Il existe plusieurs dispositifs de valorisation mais leur mobilisation reste compliquée.

2. Thème : enjeux économiques

Le problème du morcellement du foncier est considéré par presque la totalité des acteurs enquêtés comme étant « l'énorme obstacle » qui empêche l'exploitation du bois et la valorisation économique de ses ressources. Le nombre de propriétaires forestiers est très important à cause des types de partages effectués lors des successions, et ce pendant de longues années, et de manque de culture forestière. Ainsi les surfaces deviennent de plus en plus petites ce qui engendre un problème de sous-exploitation du bois.

La taille des surfaces forestières rend leur exploitation presque impossible vu les coûts des investissements très onéreux (main d'œuvre, matériels et engins...) par rapport aux rendements attendus surtout que le renouvellement des forêts par régénération naturelle ou par replantation prend plusieurs années (plus que 30 ans).

Malgré les possibilités de regroupement des propriétaires forestiers dans des ASLGF (Association Syndicale Libre de Gestion Forestière) ou de restructuration foncière par l'abaissement des frais de notaires afin de faciliter la vente et les échanges entre propriétaires, le problème reste d'ampleur et est qualifié de chronophage par les partenaires techniciens.



La majorité des entreprises de bois interrogées dans cette enquête (scieurs, menuisiers, entreprises de fabrication de piquets...), ont confirmé qu'elles préfèrent utiliser des essences forestières qui existent peu ou n'existent pas en Bouriane, comme le mélèze et le douglas et le hêtre, qui sont des bois d'œuvre cultivés dans des départements limitrophes de la Bouriane ou en France d'une façon générale.

Les scieurs et les artisans de bois argumentent leur utilisation de ces types de bois par la qualité et la facilité de sciage. Ces acteurs ne prennent pas en compte l'origine du bois dans leurs travaux parce qu'ils pensent que leur clientèle n'est soucieuse que de la qualité et du prix du bois mais pas de son origine. Ils indiquent que cette tendance est en évolution depuis quelques années : leurs clients posent de plus en plus des questions sur l'origine des bois.

²⁰ SYDED du Lot, rapport d'activités 2017

L'enjeu de l'utilisation du bois local est majeur dans ce territoire vu son potentiel en ressource bois qui existe dans la forêt, le nombre important des entreprises et le rôle de l'utilisation de ce bois dans le développement des circuits de proximité et donc dans le développement du territoire.

L'enjeu de renouvellement durable de la forêt est le plus cité dans les différents entretiens surtout par les acteurs économiques de la filière bois, il s'agit plus précisément de pérenniser la ressource forestière, de soutenir les investissements forestiers et de dynamiser la gestion forestière durable. En fait, la majorité des personnes enquêtées a souligné l'importance de commencer par l'amont de la filière surtout par la restructuration du foncier, l'accroissement et la régularisation de la récolte, l'amélioration des peuplements de châtaignier malades et l'aménagement des pistes et des chemins dans le massif forestier qui sont de plus en plus embroussaillés pour faciliter le transport du bois et augmenter la capacité des routes à supporter le tonnage.

Selon les acteurs rencontrés, il existe un grand problème de vieillissement de la pyramide des âges des chefs d'entreprises et de succession et de transmission des savoir-faire locaux par conséquent. En effet, les jeunes sont généralement désintéressés par les métiers du bois, considérés comme « durs ».

La « scission » entre les différents acteurs professionnels de la filière (exploitants, scieurs, artisans...) constitue aussi un problème important qui nécessite d'améliorer la coopération et la synergie entre les professionnels de la filière pour faciliter l'offre et la demande du bois.

L'enjeu des débouchés du bois et la difficulté de sa commercialisation est dû essentiellement à la concurrence avec le bois étranger vendu par des grandes distributions. Le bois provenant essentiellement des pays de l'Europe du nord est privilégié par les artisans vu sa disponibilité constante, sa qualité (calibre, séchage...), son prix bas pour les scieurs et pour les consommateurs et sa conformité aux critères de transformation.

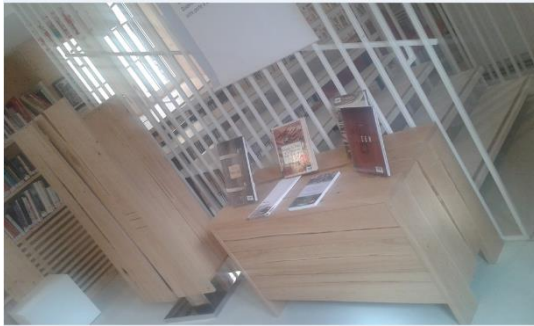
Un problème de commercialisation cité aussi par quelques personnes enquêtées concerne l'escroquerie et les arnaques de l'achat du bois qui dévalorise le vrai prix du bois et décourage l'exploitation forestière.

L'enjeu d'augmenter la consommation de bois local est basé principalement sur la méconnaissance de la performance des produits issus du bois local et ses modes d'usage. On remarque aussi que l'expression « bois local » réfère généralement à toute la région sud-ouest ou à la France et pas uniquement au Grand Quercy.

Malgré la tendance à l'utilisation du bois dans la construction et dans l'ameublement (effet de mode, esthétique, sensibilité à l'écologie, rapidité des chantiers...) et le potentiel de la ressource bois notamment en Bouriane, ce bois reste mal-exploité : il n'est pas toujours bien trié et n'est pas bien valorisé dans la construction, il part généralement en pâte à papier et en bois de chauffage, malgré qu'il soit à la base un bois d'œuvre.



Journée Internationale des Forêt 2019, Frau, Cœur de Forêt/Grand Quercy



Mobilier en châtaignier (Conception et réalisation Arnaud Duprez)

Soutenir l'investissement des entreprises surtout les petits artisans est un facteur de développement important de la filière étant donnée les coûts de financement de l'achat et de réparation du matériel utilisé pour la transformation du bois.

La sous exploitation des autres ressources et aménités de la forêt constitue aussi un frein de développement économique de ce territoire. La valorisation des produits non ligneux, l'agroforesterie, l'intégration des activités de pleine nature dans l'offre touristique

du territoire... peuvent être activités créatrices d'emploi et rémunératrices. Ce potentiel économique est considéré par les enquêtés comme encore sous-valorisé.

3. Thème : enjeux sociaux

Par convention, tous les acteurs considèrent que la forêt doit jouer un rôle social, éducatif, récréatif et touristique. Néanmoins, les avis des différents types d'acteurs interrogés sur le rôle du Grand Quercy dans le développement forestier et le portage de la CFT sont contrastés.



Journées Nature Midi-Pyrénées, Thédillac, CRPF/Grand Quercy

Les acteurs institutionnels et professionnels sont plutôt neutres vu l'hétérogénéité des territoires fusionnés ou favorables dans le sens où ce nouveau territoire va favoriser la coopération, à une échelle compréhensible, entre un nombre d'acteurs plus importants qui connaissent le territoire.

Ils pensent aussi que la nouvelle structure qu'est le Grand Quercy va être bénéfique pour le territoire si la forêt est considérée comme une thématique importante dans les politiques et les projets du Grand Quercy. En effet, la fusion des territoires pourra faciliter les actions de communication et de sensibilisation autour d'un produit local bien connu (bois de la forêt Bouriane)

Egalement, des échanges bénéfiques et des synergies peuvent avoir lieu au niveau économique, social, touristique et environnemental comme la rénovation du patrimoine bâti par le bois de la Bouriane ou l'intégration de la forêt dans l'offre touristique du territoire.

Toutefois, beaucoup d'acteurs professionnels pensent que la commercialisation en aval du bois dans ce nouveau territoire n'est pas simple à mettre en place, vu les habitudes des artisans de travailler avec des fournisseurs ou des clients qui ne font pas partie de la Bouriane et que ça ne sera pas facile d'intégrer l'idée d'utilisation du bois local que ce soit pour les artisans ou même dans la commande publique qui prend en considération plusieurs autres facteurs que l'origine du bois.

Les entreprises et les propriétaires forestiers n'ont plutôt pas d'avis particulier. Ils considèrent que ce sont les initiatives de dynamisation de la filière bois qui comptent et que tout dépend de la manière de la fusion des deux pays, surtout financièrement, c'est-à-dire si les budgets des territoires fusionnés vont s'additionner ou diminuer.

Les élus ont plutôt des avis mitigés, certains d'entre eux ne se sentent pas concernés et n'ont pas participé à l'enquête, d'autres pensent que la coopération entre les territoires est importante et qu'ils vont participer aux réunions et à la réflexion autour de la charte forestière. Même s'ils sont minoritaires chez les répondants, il faut noter également ceux qui n'étaient pas favorables au nouveau découpage administratif et pensent que les EPCI devraient « avoir la main » sur les questions

de développement de leur territoire puisqu'ils « connaissent mieux les enjeux et les besoins spécifiques de la forêt ».

4. Thème : enjeux politiques

L'analyse des enjeux du nouveau territoire forestier liée à l'élargissement du périmètre de la Charte et à la mise en œuvre de nouvelles actions dans ce territoire doit prendre en compte les enjeux politiques qui interviennent considérablement dans ce projet. En fait l'évolution du périmètre de l'animation de la CFT a toujours suivi les découpages administratifs intercommunaux qui sont souvent mal-acceptés par les élus et la population d'autant plus dans les territoires ruraux qui risquent d'être les perdants dans les fusions territoriales avec des zones urbaines comme c'est le cas des territoires étudiés dans notre situation.

L'enjeu de l'adéquation entre politiques de développement régionales et territoriales est majeur dans le cas du Grand Quercy. Selon beaucoup d'acteurs, la vision nationale et régionale concernant le développement de la filière bois consiste à privilégier certains axes (notamment la filière bois-énergie, la valorisation industrielle du bois en emballage et papeterie...) au détriment de l'artisanat et des petites entreprises considérés comme une filière très concurrencée par le bois étranger et les autres matériaux de construction. Ils soulèvent la nécessité de faire « entendre la voix du territoire » pour que « les décideurs n'oublient pas le Lot », en soulignant que les deux types de développement (industriel et artisanal en circuits courts), ne sont pas antinomiques mais complémentaires.

VIII. Synthèse du diagnostic

Même si la nature de la propriété est quasi exclusivement privée, la présentation des fonctions économiques, sociales et environnementales des forêts met en évidence que les **forêts ne sont pas simplement des gisements de matière première bois, ou comme des espaces déterminés par les propriétaires fonciers : parcours touristiques, vergers à graines, réserve de chasse...**

Le diagnostic montre qu'il est nécessaire d'envisager une gestion de **la forêt dans toute sa complexité et ses usages**, avec l'implication de tous les acteurs concernés.

La forêt est un bien commun, en ce sens que **dans son ensemble elle constitue un patrimoine partagé**. Même s'ils restent décisionnaires sur les actions à mener - ou non – sur leurs parcelles, les propriétaires ne peuvent pas seuls prendre en charge la gestion de ce patrimoine et de ses enjeux (ex : préserver la biodiversité, accueillir les publics, limiter la fermeture des paysages, amortir les conséquences du réchauffement climatique...).

+	-
Volontés locales pour valoriser la forêt et ses services : élus, propriétaires forestiers, entrepreneurs, partenaires institutionnels et techniques... Présence de produits bois de qualité et savoir-faire Activités économiques génératrices d'emplois et d'économie non délocalisables De nombreuses activités en lien avec la forêt : filière forêt-bois, sylvopastoralisme, tourisme, loisirs, ... Ancrage et maillage des activités en zone rurale et activités favorisant le lien urbain/rural (bois matériaux/énergie, loisirs...) Evolution des pratiques de consommation et d'usage qui vont dans le sens du respect de l'environnement, Dans l'ensemble une grande richesse en termes de biodiversité, favorisée d'un côté par l'abandon des forêts, la multiplicité du petit parcellaire, et d'un autre côté l'augmentation des pratiques de gestion durable. Les forêts du territoire constituent un puit carbone, participent à la qualité de l'air, de l'eau et limitent l'érosion, procurent de l'ombre. Les forêts façonnent les paysages et participent à l'attractivité du territoire (tourisme vert, activités de pleine nature, cadre et qualité de vie)	Peut voire aucune tradition forestière Malgré les communications existantes, peu de prise de conscience du rôle et des fonctions des forêts. Difficultés pour sensibiliser les nombreux publics : les milliers de propriétaires forestiers, habitants, jeunes publics, élus, professionnels... Cloisonnement entre acteurs et d'inter-connaissance, malgré les partenariats existants. Difficulté pour mobiliser du bois de qualité en quantité (sous gestion depuis des années + parcellaire) Nombreuses TPE : difficultés ne prennent pas le temps de partager et mutualiser Scission entre 1ère et 2nde transformation (pratiques, cadre normatif complexe...) Forte concurrence des produits importés Problème de recrutement Une biodiversité qui peut s'avérer fragilisée par l'artificialisation des sols, certaines pratiques d'exploitation, et une sous gestion. Deux zones à risque fort d'incendie et une zone à risque moyennement fort

IX. Enjeux de la Charte Forestière du Grand Quercy

La multifonctionnalité au cœur de la Charte Forestière

La localisation et la caractérisation des différentes fonctions assurées par la forêt requièrent d'avoir une vision la plus complète et précise possible du territoire et de ses relations avec les autres composantes de l'espace communal²¹.

Produire du bois, constituer des habitats propices à la biodiversité, offrir un potentiel de chasse ou de promenade, stocker du carbone sont quelques-unes des nombreuses fonctions des forêts détaillées ci-avant.

La plupart de ces produits et services sont liés entre eux, soit positivement (productions compatibles), soit négativement (productions substituables). Pour mieux gérer les ressources forestières, il est nécessaire de connaître la relation entre ces productions ainsi que les possibilités et volontés d'offre de biens et services par les propriétaires forestiers²².

Malgré son formidable potentiel, la filière bois, est aujourd'hui confrontée à d'importantes difficultés se traduisant par un fort déficit. Les forêts privées sont très morcelées et donc souvent sous-exploitées. Les bois du Grand Quercy comme le bois français, majoritairement issus de feuillus, ne correspondent pas toujours aux besoins actuels du marché. **Le développement du recours au bois, notamment pour le secteur de la construction et la production d'énergie, va exiger d'augmenter la mobilisation de bois, en veillant à respecter les équilibres sociaux et environnementaux.**

Mais le développement des milieux forestiers va bien au-delà d'un simple questionnement quant au type de gestion forestière à préconiser à des fins économiques. La forêt et ses divers services écosystémiques sont confrontés à différents enjeux actuels qui sont généralement d'ordre anthropique et climatique. Il est nécessaire d'envisager une gestion de la forêt du Grand Quercy comme un bien commun, un patrimoine partagé avec toute sa complexité et ses usages, avec l'implication de tous les acteurs concernés et particulièrement les propriétaires forestiers dont leur rôle est plus encore indispensable à valoriser.

Enjeu 1 : Créer les conditions favorables au regroupement foncier (momentané ou pérenne)

Objectifs :

- Favoriser la gestion durable des forêts et la mobilisation de bois
- Faciliter la prise en compte des services écosystémiques et des effets du changement climatique
- Améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique.

Présentation et lien avec la stratégie régionale

Le micro parcellaire décrit plus haut est, d'un certain point de vue, un handicap notable pour assurer une gestion durable et une mobilisation de bois. Il comporte aussi des avantages dont il faut tenir compte (Cf. paragraphe V.2.b). Il est apparu essentiel de permettre le regroupement foncier, par des actions favorisant l'échange ou la vente de parcelles et l'acquisition/récupération de forêts par les collectivités. Mais le regroupement foncier n'est pas une fin en soi. L'expérience menée dans le cadre des précédents plans d'actions montre que le regroupement momentané, par exemple à travers des

²¹ Eynard-Machet et al, 1996

²² Stenger et Robert, 2012

chantiers mutualisés, est davantage efficace et efficient car il part de cette réalité du morcellement en travaillant sur ses faiblesses sans négliger ses atouts. L'animation pour communiquer et inciter les propriétaires à vendre, échanger des biens est très chronophage (frein culturel, géographique...), alors qu'une animation type PDM a prouvé qu'elle avait un impact conséquent pour le territoire (les trois PDM déjà mis en œuvre = mobilisation de bois multipliée par 7). Il s'agira donc de favoriser les actions permettant également le regroupement momentané de surfaces rendant une gestion et une exploitation possibles. Dès que les conditions le permettront, un regroupement au sein d'ASLGF pourra être envisagé.

Ces regroupements permettront d'accroître la gestion durable des forêts, avec la réalisation de documents de gestion et contribuer à augmenter la part de forêt certifiée (moins de 1% des forêts privées certifiées dans le Lot contre 4% en moyenne en région).

Cet enjeu répond à l'Orientation 1 du PRFB : « Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux ». En effet, la progression de la gestion durable et l'amélioration des conditions de renouvellement des forêts du Grand Quercy qu'elles soient techniques (choix des essences, maîtrise des dégâts de gibier...) ou économiques doit permettre de :

- Contribuer à améliorer les peuplements de façon à augmenter progressivement la proportion de bois d'œuvre dans la part des récoltes effectuées
- Assurer la mise en coupe d'un certain nombre de parcelles jusqu'alors trop petites
- Anticiper les effets du changement climatique sur les forêts, par les conseils des techniciens forestiers auprès des propriétaires + dans le cadre de la réalisation des documents de gestion (choix des essences adaptées aux évolutions du climat...)

Enjeu 2 : Améliorer la gestion durable de la forêt et la qualité de ses ressources et services

Objectifs :

- Améliorer les peuplements et favoriser un renouvellement durable de la forêt
- Promouvoir et inciter l'utilisation de documents de gestion durable/ Promouvoir la sylviculture douce/irrégulière
- Développer les services écosystémiques de la forêt
- Prendre en compte les effets du changement climatique
- Préserver la biodiversité
- Maintenir et accroître le lien agriculture/forêt
- Mettre en exergue le rôle de la forêt dans le développement du territoire (lien avec documents d'urbanisme, tourisme, culture forestière)

Présentation et lien avec la stratégie régionale

Bien qu'au cœur des préoccupations des acteurs locaux, les fonctions sociales et environnementales n'ont été que peu traitées dans les précédents programmes d'actions. Mais le contexte a changé, les enjeux climatiques et la nécessité de se sortir de la dépendance énergétique poussent notre territoire à s'interroger sur les rôles multiples de ses forêts. C'est d'autant plus vrai que le nouveau périmètre de la CFT se compose d'une forêt plus diversifiée, avec beaucoup de bois dit à faible valeur ajoutée économique, donc encore plus délaissés, alors qu'ils apportent des services écosystémiques essentiels : contre l'érosion des sols, rétention et qualité de l'eau, la qualité de l'air avec le captage de CO₂, biodiversité, paysages et loisirs.

Le territoire est caractérisé par des paysages variés, un patrimoine naturel d'une grande richesse, autour de quatre grandes entités paysagères. Il est couvert à 40% par des réservoirs écologiques, et 10 Espaces Naturels Sensibles.

Les pratiques durables promues depuis des années (PDM et hors PDM par les techniciens du CRPF et de la Chambre d'agriculture) mais également la sous gestion forestière, ont contribué à maintenir une biodiversité forestière riche.

Conserver les vieux arbres comporte un intérêt pour la biodiversité. Mais la forêt vieillissante est économiquement moins intéressante. Par ailleurs, comme en Région, la récolte de bois est insuffisante par rapport à l'accroissement de la forêt. C'est donc un équilibre qu'il faut trouver entre le rajeunissement de la forêt, la mobilisation de bois et la conservation de vieux arbres.

Il est nécessaire d'intensifier la gestion forestière dans le respect d'une gestion durable et d'engager de nouvelles surfaces qui ne font pas l'objet d'une gestion forestière actuellement. La part de documents de gestion durable doit s'accroître (leur progression = un des objectifs prioritaires du PRFB) ainsi que le % de forêts certifiées (1,4% de forêts certifiées dans le Lot, contre 17,4% en région> action 2 du contrat de filière porté par Fibois, avec opérateurs PECF/FSC).

La sylviculture est un mode de valorisation des terres qui perturbe peu le fonctionnement naturel des sols. Elle participe ainsi à la préservation de la qualité de ressource en eau. De plus, le couvert forestier assure une protection des sols.

Les conditions de renouvellement des forêts doivent être améliorées pour assurer la mobilisation de bois, notamment de parcelles abandonnées.

Le pari de développement et d'innovation dans ce territoire forestier consiste à dépasser les limites du PIB et de regarder de quoi le territoire pourrait être riche sans forcément le savoir pour porter un regard neuf sur les enjeux auxquels les territoires sont confrontés : cohésion sociale, vieillissement de la population, changement climatique, maintien des activités productives et de services etc.

Le développement durable dans la forêt consiste à prendre en considération les facteurs et les impacts sociaux, économiques et environnementaux des actions envisagées et d'effectuer des choix en se basant sur la concertation de différentes parties prenantes.

Les actions pressenties répondent aux orientations suivantes du PRFB :

- Orientation 1 du PRFB « Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux ».
- Orientation 3 : « Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie »
- Orientation 4 : « Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus »

Enjeu 3 : Renforcer la contribution de la filière forêt-bois dans le développement économique du territoire

Objectifs :

- Créer les conditions favorables pour développer la filière économique
- Favoriser la connaissance et l'utilisation des produits locaux
- Favoriser la communication entre les différents maillons de la filière
- Transmettre savoirs et savoir-faire

Présentation et lien avec la stratégie régionale

Même si le diagnostic montre que la desserte n'est pas une problématique majeure sur le territoire, il existe quelques points d'amélioration, ne nécessitant pas pour autant la réalisation de schéma de desserte.

La dynamisation de la gestion forestière passant par une amélioration des conditions d'exploitation, de desserte et de transport des bois, il est important de ne pas oublier ces aspects, inscrit dans l'Orientation 2 du PRFB : « Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière forêt bois ».

Un des enjeux important pour le Lot et plus globalement la Région, est l'utilisation des bois locaux dans la construction, la réhabilitation de bâtiment, mais aussi dans l'ameublement. Il existe toujours une scission entre la première et la seconde transformation, avec des pratiques de productions, de consommations et un cadre normatif qui ont évolué. Aussi, il est nécessaire de palier la perte de culture forestière remarquée au fil des ans chez les propriétaires. Par ailleurs, les professionnels accusent le manque en termes de main d'œuvre et de formation. Enfin les acteurs ne sont pas en phase les uns avec les autres, il manque du lien/mutualisation entre les différents opérateurs et de la communication pour faire connaître les produits bois et services locaux notamment auprès des consommateurs lotois qui sont les premiers concernés.

Il est nécessaire de répondre à ces problématiques, ce qui rentrerait en résonnance avec l'Orientation 5 du PRFB : Conforter une filière forêt bois moteur et dynamique ; et avec les actions du Contrat de filière piloté par l'interprofession : 6 (démarches collectives/marketing et commercialisation, 7 (Bois construction), 8 (bois énergie), 9 (Commande publique), 11 (Formation> pour la diffusion) et 13 (Promotion de l'usage du bois local).

On trouve sur le Grand Quercy des bois de qualité, mais le morcellement ne permet pas d'avoir de grande quantité pour approvisionner des filières très structurées et/ou complique leur exploitation. Le châtaignier (10 000ha), pin maritime, des chênes, entre autres, sont néanmoins utilisés pour la construction, surtout en rénovation. Le parti pris est d'aider à la promotion voire la fabrication de produits bruts ou transformés, car les consommateurs n'ont pas conscience des potentiels du territoire. Par ailleurs, il existe un marché important dans le bâti ancien avec l'enjeu de coupler la qualité architecturale (souvent dans des secteurs protégés/sauvegardés), l'efficacité énergétique du bâtiment, en prenant en compte le coût global des matériaux. Ces éléments répondent à l'Orientation 3 du PRFB : Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie.

La valorisation économique des ressources forestières est l'un des objectifs principaux de la charte. Certaines activités sont mises en exergue par rapport à d'autre notamment l'exploitation du bois et la promotion de l'activité touristiques.



Maison Bouriane de Dégagnac, planches/opération de sciage mobile, piquets société Omnibois46, Siège social du SYDED

Néanmoins, la valorisation d'autres produits non ligneux peut constituer une voie de développement économique intéressante dans ce territoire à savoir : la culture des champignons, les plantes aromatiques et médicinales, l'apiculture, l'extraction des huiles essentielles...

L'accent doit être mis aussi, dans la nouvelle charte, sur les chaînes de valeurs, les circuits de proximité et la commercialisation des produits forestiers en aval.

En matière de bois énergie, les circuits d'approvisionnement sont essentiellement locaux et mobilisent une ressource abondante. L'intérêt ici est triple, à la fois pour répondre à la dépendance énergétique, à la réduction des GES, et à la création d'économie locale non délocalisable. Trois éléments que l'on retrouve dans les orientations 2 et 3 du PRFB.

La Région est composée d'une multitude de massifs répartis sur son territoire, qui ne sont pas homogènes dans leurs caractéristiques, leurs essences ; le PRFB tient compte des spécificités de chaque territoire et la Région dans plusieurs de ses politiques affirme son souhait d'aboutir à un développement équilibré de son territoire (lien rural-urbain, développement économique et attractivité de ses territoires). Les actions territoriales portées dans le cadre de la CFT du Grand Quercy comptent participer, avec les actions des autres SLDF régionales et les actions industrielles, au développement la filière forêt-bois régionale sur le long terme.

Enjeu 4 : Inscrire la forêt dans des dynamiques supra-locales

Objectifs :

- Faire le lien entre la stratégie locale et les stratégies régionales et du Massif Central
- Favoriser les échanges avec d'autres territoires

Présentation et lien avec la stratégie régionale

La forêt Bouriane se situe aux extrêmes du Massif Central et de la Région Occitanie, loin des grands massifs forestiers (Pyrénéens, montagne noire, Haut Limousin...) ce qui pose un problème de méconnaissance de cette forêt, de ses atouts et de ses enjeux à l'échelle régionale.

L'intégration de la charte de la forêt Bouriane dans un environnement supra-territorial qui repose sur la mutualisation et les partenariats entre différents agents et secteurs peut induire plus d'efficacité en termes de gestion et de valorisation surtout s'il est accompagné d'un processus de concertation novateur et reproductible.

L'objectif de la transversalité porte sur la fonction sociale des forêts : il souligne l'importance que l'emploi lié à la forêt ou au bois peut jouer en milieu rural, ainsi que la nécessaire solidarité à établir entre les territoires supports d'externalités positives et les territoires d'origine des personnes qui en bénéficient ou cherchent à en bénéficier (les agglomérations).

La participation à des événements nationaux et internationaux permet de mieux représenter les atouts et les enjeux de la forêt, de découvrir d'autres expériences de gestion et de valorisation des ressources forestières et de faire des rencontres avec des experts et des acteurs dans différents domaines pour discuter des thèmes intéressants qui concernent le développement forestier et territorial.

Parce que le territoire ne fonctionne donc pas en vase clos, l'idée est de :

- Participer à la définition des politiques régionales / de Massif Central
- Porter à connaissance des acteurs locaux de ces politiques et appuis possibles (Région, Ad'Occ, Fibois, Critt bois...)
- Participer au réseau des Chartes Forestières (échanges, partenariats, formations...)
- Faire reconnaître le massif forestier du Grand Quercy (« stock » de ressources bois et de compétences) au-delà de ses frontières (« stock » d'autres territoires en termes de compétences et d'utilisateurs)
- Favoriser des actions coopératives. Certains enjeux pouvant être partagés, une articulation entre actions et des coopérations pourront être menées avec le PNR des Causses du Quercy et les autres territoires limitrophes (CFT Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, Périgord Noir...)

Cela participe entre autres à l'orientation 5 du PRFB, et à plusieurs actions du Contrat de filière, dans lesquelles une entrée territoriale est envisagée et/ou pertinente (7-Bois construction, 9-Commande publique, 11 -Formation> pour la diffusion et 13 -Promotion de l'usage du bois local).

X. Sources

Documentations spécifiques :

- Programme National de la Forêt et du Bois, 2016
- Programme Régional de la Forêt et du Bois, 2018
- Dossier Départemental des risques majeurs, 2005
- Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies 2015/2025, 2018
- Projet de Territoire du Grand Quercy
- Schéma de développement des énergies renouvelables du Grand Quercy
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole
- Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines, IGN, 2015
- Analyse des conditions de renouvellement de la charte forestière de la Bouriane, Kaouther BEN HADJ ABDALLAH
- Observatoire Bois énergie Occitanie, 2019
- Avis filière forêt bois Midi-Pyrénées, CESRE, 2009
- Imaginer les forêts de demain, INRA, 2018
- L'arbre champêtre, première matière, Arbre et paysage 32, 2013
- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019/2025
- Bilan des RTG, Alliance Forêt Bois, 2019

Multi-sources :

- IGN/ Inventaire Forestier National
- Agrest
- INSEE
- Centre National de la Propriété Forestière – Région Occitanie
- Fédération Nationale des Collectivités Forestières
- Collectivités Forestières Occitanie
- Collectivités Forestières Massif Central
- Fibois Occitanie
- Midi-Pyrénées Bois
- Mutualité Sociale Agricole – Midi-Pyrénées Nord
- Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
- Fédération départementale des Chasseurs du Lot
- Conseil régional Occitanie
- Conseil départemental du Lot
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre de Métiers et de l'artisanat
- DRAAF Occitanie
- DREAL Occitanie
- ADEME
- DDT du Lot
- PECF Occitanie
- Syndicat Mixte du Pays Bourian
- PNR des Causses du Quercy
- Quercy Energies
- SCIC Bois Energie Lot
- SYDED du Lot

Crédits photos : Yann Clément CRPF et Vincent Liger, Grand Quercy, sauf mention contraire